

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligeurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR LE CONGRÈS D'AMIENS

LA LUTTE CONTRE LES PUISSANCES D'ARGENT

II. Les puissances d'argent contre la Paix

Francis DELAISI

FRANÇAIS ET HITLÉRIENS

A propos d'une rencontre

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Aidez les réfugiés allemands ! C'est votre devoir (v. p. 323).

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

CRAPOUILLOT

public

HISTOIRE DE LA PAIX

par J. GALTIER-BOISSIÈRE

La livraison illustrée... 12 fr. précédemment parus :

HISTOIRE DE LA GUERRE

- I. Origines et causes secrètes 12 fr.
- II. De Charleroi à Verdun 12 fr.
- III. De la révolution russe à l'Armistice 12 fr.

CRAPOUILLOT
3, Place de la Sorbonne, Paris (Chèques 417-26)

VILLÉGIATURES

Où passer vos vacances ?

ÉTABLES (C.-du-N.) HOTEL GISELE, 3 repas et ch. 23 fr. p. jour. Cuis. renom. Plage sable fin.

SALLANCHES (Haute-Savoie)

Séjour agréable, reposant, Climat sain, fortifiant. Promenades, excursions intéressantes. Altitude : 554 mètres. Face Mont-Blanc. Au Syndicat d'initiative : liste d'hôtels, appartements meublés, etc.

Vacances

La Coopérative vous permettra de passer vos vacances aux meilleures conditions de prix et de confort.

Stations de vacances

Yport - Manche. Allevard - Alpes.
Larmor - Baden - Bretagne.
Hotels Chateaulion - S. Trojan
La Corniche d'Or - Côte d'Azur
Sainte Adresse - Manche

Prix pour les stations depuis 19 frs
pour les Hôtels — 24 frs

S'adresser **LES HOTELS COOP**
31 RUE DE PROVENCE PARIS IX^e

Carillon depuis 325 fr. garantis 10 ans

Chronomètre garanti 10 ans 110 fr.

GRAND CHOIX DE BIJOUTERIE HORLOGERIE JOAILLERIE ORFÈVRE

Théo

Maison de Confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - Paris TRUDAINE 05-03

BIJOUX et DIAMANTS D'OCCASION

Achat et vente de tous bijoux

Montre bracelet pour dames, garantie 5 ans or 275 fr. poche ou bracelet masculin 110 fr.

Ménagère argentée et or depuis 250 fr.

Venez voir nos étalages ou demandez notre CATALOGUE GRATUIT

ÉTANT LIQUEUR MOI-MÊME

je ferai sur tous mes prix une remise de 10 % à tous les Liqueurs.

"La Maison Antonin ESTABLET"

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES COTES-DU-RHÔNE à des conditions avantageuses.

Prix et Echantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

LIQUEURS ! UN VRAI TAILLEUR...

n'exécutant que le beau vêtement SUR MESURE AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

LÉON, r. Bergère, 35 - Paris (9^e) Téléphone : Provence 77-09

vous accordera désormais une remise spéciale de sur tous ses prix marqués et... à titre spécial, 10% pourrait exécuter à façon.

(Messieurs et Dames) 500 et 550 fr. SUR MESURES Province et Colonies envoyer mesures précises

PARIS-MEUBLES

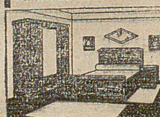
28^{bis}, rue Damrémont, PARIS-18^e Métro PLACE CLICHY

2 ANS DE CRÉDIT pour vous meubler

CONDITIONS UNIQUES

SALLE RÉCLAME N° 57

CHAMBRE RÉCLAME N° 39



- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1 Armoire chêne 3 portes | 1 Buffet chêne 5 portes |
| 1 Lit de milieu | 1 Table ovale 2 allonges |
| 1 Table de nuit | 6 Chaises assorties |
| 2 Chaises assorties | |

Les 6 pièces : 1790 fr. Les 8 pièces : 1950 fr.

CADEAU : Ménagère 25 pièces en émail

Installation complète d'appartements, Studios, etc...

EXPÉDITIONS FRANCO



L.
Etat
Es
ples
nomi
cher
vienn
C
pour
des
sous
budg
mass
rité,
rêts
l'emp
mûe
Es
des c
bénéf
Il n
le chi
aux t
premi
milita
Ma
péen
dépar

Minis
(Me
Défer
d'C
Minis
Aviat
litan
Colon
litan

*Les
nions
leurs
**No
la pub
d'Amic
CHABR
d'argen

LIBRES OPINIONS

POUR LE CONGRÈS D'AMIENS **

LA LUTTE CONTRE LES PUISSANCES D'ARGENT

II. LES PUISSANCES D'ARGENT CONTRE LA PAIX

Par Francis DELAISI

L'Europe dépense pour la sécurité de ses 27 Etats environ 60 milliards de francs par an.

Est-il étonnant que les peuples — tous les peuples — épuisés, d'autre part, par une crise économique sans précédent, plient sous le fardeau, et cherchent à l'alléger? Cependant ils n'y parviennent pas.

C'est que cette somme énorme n'est pas perdue pour tout le monde. L'argent qui sort de la poche des uns passe dans la poche de certains autres, sous forme de traitements et de commandes. Les budgets militaires, qui sont une ruine pour les masses, sont une source de profit pour une minorité. Or, une minorité organisée, ayant des intérêts particuliers importants et précis à défendre, l'emporte facilement sur une majorité amorphe mûe par le vague sentiment de l'intérêt général.

Essayons, d'abord, de déterminer l'importance des dépenses militaires pour ceux qui en sont les bénéficiaires.

Il ne nous a pas été possible de distinguer, sur le chiffre global de 60 milliards, la part qui revient aux traitements et dépenses administratives proprement dites, et celle qui va aux fournisseurs militaires.

Mais un curieux document publié par l'*Euro-péen* (décembre 1931) nous permet de faire ce départ pour la France.

Exercice 1931-32

	Crédits totaux	Fournitures
	<i>(en millions de francs)</i>	
Ministère de la Guerre (Métropole)	4.718	2.402
Défense des territoires d'Outremer	1.682	829
Ministère de la Marine. Aviation (Dépenses militaires)	2.799	1.885
Colonies (Dépenses militaires)	1.880	1.417
	621	211
	11.700	6.744

*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

**Nous avons commencé dans notre précédent numéro la publication des rapports préparatoires au Congrès d'Amiens par les études de nos collègues MM. César CHABRUN et Georges MICHON sur *Les puissances d'argent contre la démocratie*. Nous continuons

Sur 11.700 millions de dépenses militaires, les traitements et dépenses administratives absorbent 4.956 millions ou 42 %.

les fournitures absorbent 6.744 millions ou 58 %.

Si l'on admet la même proportion pour les autres pays, cela représente, pour l'ensemble de l'Europe, une somme approximative de 34 milliards à répartir chaque année entre les fournisseurs des armées.

Somme formidable! Gâteau magnifique, propre à susciter bien des convoitises. Et l'on conçoit que les « parties prenantes » le défendent âprement.

Notons, d'abord, que toutes ces commandes vont à l'industrie privée. Certains souhaiteraient que l'Etat fût, en cette matière, son propre fournisseur. Ils pensent que cela faciliterait singulièrement les contrôles, et supprimerait les bénéfices privés, — désir bien légitime, si l'on songe que la « défense nationale » est par essence un service public.

Mais cette idée rencontre — outre la résistance des intéressés — une grave difficulté technique. Les fabrications militaires et les fabrications civiles sont comme deux branches issues du même tronc. Le même marteau-pilon peut forger l'arbre de couche d'un navire ou le tube d'un canon; le même outillage estampe les pièces détachées d'une machine à écrire ou celles d'une mitrailleuse. Du même goudron on peut tirer des teintures et des explosifs; du même produit chimique la pâte à papier et des explosifs, de l'eau de Javel et des gaz asphyxiants (1). On a relevé plus de 3.000

aujourd'hui par le rapport de notre collègue M. Francis DELAISI sur *les puissances d'argent contre la Paix*. Nous donnerons dans notre prochain numéro le rapport de notre collègue M. Georges BORIS sur *Les puissances d'argent et la presse*. Nous rappelons, selon l'usage, que ces rapports n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Le Comité Central, après examen et débat, arrêtera les projets de résolutions qu'il proposera à l'adoption du Congrès.

Ces projets de résolutions seront adressés personnellement aux délégués des Sections. — N. D. L. R.

(1) V. Francis Delaisi : *Industries de guerre et Industrie de Paix*, dans nos bureaux, 1 franc.

produits mixtes (strategic) qui peuvent, moyennant une légère transformation, passer en très peu de temps de l'un à l'autre usage. Si l'Etat voulait posséder, dès le temps de paix, tout l'outillage nécessaire pour fabriquer tous ces produits en quantités suffisantes pour les besoins de ses armées, cela l'obligerait, soit à immobiliser des capitaux énormes qui seraient le plus souvent inutilisés, soit à « nationaliser » toutes les grandes entreprises privées aptes à ces fabrications.

Dans le régime actuel, il se contente de passer les commandes aux Sociétés industrielles, qui organisent à son intention des ateliers spéciaux, travaillent en vue du maximum de profit, — les arsenaux servant seulement aux réparations, aux études, aux essais et expériences, et en général à tout ce qui n'est pas rémunérateur. En fait, toutes ces fabrications relèvent de quatre industries principales: la métallurgie, l'industrie chimique, l'industrie électrique et les raffineries de pétrole. Elles absorbent, à elles seules (les deux premières surtout), les 4/5 du total des fournitures.

Or, les entreprises qui peuvent les fabriquer sont pour la plupart situées sur le territoire de quatre grands pays: la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis. Elles équiper et arment non seulement leur propre pays, mais aussi tous ceux qui veulent bien lui adresser leurs commandes. Peu nombreuses, très puissantes, elles disposent de capitaux abondants, elles entretiennent des filiales dans les pays secondaires, transformés en vassaux. Et tout en se couvrant de pavillons nationaux, elles n'hésitent point à s'entendre pour la défense de leurs intérêts communs. (2) Elles savent en particulier que tout engin nouveau créé ou vendu par l'une d'elles, oblige les Etats qui n'en sont point munis à de nouvelles commandes.

Ici la concurrence même est une forme de solidarité (3).

Aucune de ces entreprises ne travaille exclusivement pour la guerre. Pour la plupart d'entre elles, les fabrications militaires n'absorbent qu'une partie de leur activité; et le désarmement total ne les ruinerait probablement pas. Les commandes civiles, stimulées par la confiance générale revenue, remplaceraient simplement les commandes de guerre.

Elles tiennent pourtant essentiellement aux fournitures militaires pour deux raisons:

a) Ce sont celles qui rapportent les plus gros bénéfices. En principe, les commandes sont soumises à l'adjudication. Mais seules peuvent concourir les maisons « sérieuses ». Ce sont, en France, celles qui appartiennent à la Chambre Syndicale du Matériel de Guerre (Section du

(2) Voir le livre très intéressant et très documenté de Louis Launay et Jean Sennac: *Les relations internationales des industries de guerre*, Paris 1932; et aussi Lehmann-Rüssbult: *L'Internationale sanglante*, traduction française, Bruxelles.

(3) Une trentaine de milliards sont ainsi répartis chaque année entre quelques centaines de firmes, affiliées elles-mêmes à une dizaine de grands trusts ou contrôlées par eux.

Comité des Forges). Il est de règle qu'elles s'entendent au préalable sur les prix; en outre, celle qui obtient par exemple la commande d'un croiseur, recède la construction des tourelles à l'un, les machines à un autre, etc.

Toute concurrence intérieure étant ainsi écartée, et l'appel aux industries étrangères ne se concevant pas en matière de défense nationale, les bénéfices peuvent atteindre un niveau qu'aucune fourniture privée ne saurait atteindre. Ces énormes profits permettent à leurs heureux bénéficiaires d'acquiescer un outillage supérieur qui leur permet d'offrir à leurs clients civils des prix plus bas que leurs autres concurrents, non admis aux adjudications officielles.

Ainsi s'est constituée, au sein même du Comité des Forges, une véritable « aristocratie » contre laquelle les petits et moyens industriels font entendre parfois de timides protestations.

Autre avantage, les grosses fournitures de guerre se font généralement selon des programmes répartis sur plusieurs années (constructions de croiseurs, réfection de l'artillerie, fortifications, etc.), ce qui assure la continuité du travail.

D'ailleurs, ces programmes n'excluent pas une certaine souplesse. Dans les moments de grande activité économique, où les commandes civiles affluent, on obtient facilement des délais pour les fabrications de guerre (il suffit pour cela que les bureaux réclament une légère modification au contrat). Surviene un ralentissement des affaires, aussitôt on revient au programme. Et si la crise se prolonge, devient dangereuse, on n'aura plus qu'à souhaiter (et au besoin à susciter) une opportunité « tension diplomatique » qui justifiera l'extension des programmes.

« Comment vont les affaires? demandions-nous récemment à un métallurgiste de l'Est.

— Je n'ai pas à me plaindre, dit-il.

— Malgré la crise! Vous avez de la chance!

— Oh! expliqua-t-il avec modestie; moi je « travaille pour la guerre », vous comprenez... Mais les malheureux qui ne travaillent pas pour la guerre, ceux-là, je les plains! »

En somme, les commandes de guerre assurent à leurs bénéficiaires:

Des bénéfices plus élevés.

Un avantage sur leurs concurrents pour les fournitures civiles.

Et la stabilité des dividendes, en cas de dépression et de crise cyclique.

On conçoit que toute réduction des armements apparaisse à ces privilégiés comme un grave danger... pour la Défense Nationale. — Et il est bien certain que toute augmentation dans le nombre des canons, des croiseurs ou des fortifications accroît singulièrement la sécurité... de leurs dividendes.

Reconnaissons toutefois que, si l'aristocratie industrielle se réserve la plus grosse part du budget de la guerre, elle ne l'accapare pas tout entier.

Nous relevons dans les crédits votés:

402 millions pour la nourriture des troupes métropolitaines, ce qui intéresse des milliers de boulangers, bouchers, marchands de pommes de terre ou de haricots.

123 millions pour les fourrages, à répartir entre les régions les plus diverses.

163 millions pour l'habillement des soldats, ce qui donnera du travail à nombre de tailleurs, marchands de drap, cordonniers, etc.

Et nous ne parlons ni des casernes et bâtiments à construire ou réparer, ni du mobilier, lits, draps et couvertures, produits pharmaceutiques pour les hôpitaux, etc.

Tout cela fait l'objet de « soumissions » et marchés conclus sur place dans toutes les régions, et répartis entre plusieurs centaines de mille petits entrepreneurs. Chacun d'eux ne recueille que quelques miettes du gâteau, et tous ensemble n'en reçoivent pas la cinquième partie. Mais ils n'y sont pas moins attachés que les autres. Qu'un rapporteur imprudent s'avise de proposer des économies sur la literie ou les produits pharmaceutiques, que de protestations, que de tirades attendries sur « la santé de nos petits soldats » !

A la première nouvelle d'une réduction des crédits militaires, le chœur innombrable des petits « soumissionnaires » soutiendra les grosses voix des marchands de canons. Le député radical, voire socialiste, sous la pression de ses électeurs, se verra obligé de mêler ses bulletins de vote à ceux des grands commis parlementaires du Comité des Forges. Et le Président du Conseil déclarera du haut de la tribune qu'il est résolu à demander à toutes les classes les plus grands sacrifices, qu'il réduira même, s'il le faut, la solde des officiers; mais que jamais il ne touchera au « matériel » (4).

Nul doute que cette poussière de petits « soumissionnaires » ne consolide fortement la position des gros fournisseurs.

Or, nous n'avons parlé que des fournisseurs « directs ». Mais il est beaucoup d'autres « profiteurs » qui, sans rien livrer à l'armée, n'en tirent pas moins des bénéfices gros ou petits:

Primes aux paysans pour l'élevage du *cheval de guerre*, en dépit de la « motorisation », et des tranchées où les cavaliers servent « à pied ».

Primes aux industriels acheteurs de camions automobiles, pour la raison que ces camions pourront servir en cas de guerre.

Primes aux Compagnies de navigation sous prétexte que leurs paquebots pourraient servir de « croiseurs auxiliaires », etc.

Supposez que, par un miracle tant souhaité, la Société des Nations parviennent à établir le

(4) Reconnaissons que le ministère actuel a osé, malgré les objurgations répétées de la presse, provoquer quelques réductions importantes au chiffre des fournitures militaires. Reste à savoir si les dépenses ne seront pas faites quand même. Elles reparaitront sous forme de « crédits supplémentaires » dans le « collectif » de mai ou juin 1934 ou 1935, qui sera, selon l'usage, voté sans discussion.

règlement définitif des conflits par l'arbitrage ou que simplement la Conférence du Désarmement réduire les effectifs et les armements à un modeste corps de police international, et calculez le nombre des intérêts lésés !

Ainsi, s'explique dans une grande partie de l'opinion, la facilité avec laquelle on accueille toutes les nouvelles inquiétantes concernant l'étranger, le scepticisme et la défiance marqués à l'égard de toute mesure destinée à consolider la paix et, pour tout dire, un secret désir d'insécurité, qui est au fond de l'âme de tant de gens. Ils ne souhaitent pas la guerre certes; mais ils ne veulent pas d'une paix qui ne serait pas menacée. Ils aiment l'insécurité parce qu'ils en vivent. Et le désarmement n'est pour eux qu'un prétexte à réveiller des inquiétudes.

Dans ces conditions, il est bien facile aux grandes sociétés de susciter dans l'opinion les inquiétudes propices au développement des armements.

Les rapports de MM. Chabrun et Michon ont montré comment les puissances d'argent agissent sur les deux grandes forces de la démocratie : le Parlement et la Presse.

Pour cela, elles dépensent chaque année de nombreux millions. Il n'est pas douteux que les sociétés d'armements en fournissent la plus grosse part.

Sur un croiseur de 26.000 tonnes coûtant 500 millions de francs, supposons que la Chambre Syndicale du Matériel de Guerre prélève seulement 1 % pour le fonds commun de publicité. Cinq millions habilement distribués à la grande presse par des *courtiers* spéciaux, c'est plus qu'il n'en faut pour jeter le trouble dans l'opinion et obtenir de nouvelles commandes.

Il va de soi que la *Schwerindustrie* a aussi son fonds de publicité, dont l'administrateur fut longtemps et est sans doute encore M. Hugenberg.

La *Vickers* de sir Basil Laharof n'ignore point ces méthodes; et il n'y a point si longtemps que la *Bethlehem Steel* américaine (joli nom pour une fabrique d'armes) envoyait ses *Shearer* et ses *dollars* à Genève pour faire échouer le désarmement.

Ainsi l'argent gagné sur les canons sert à provoquer l'inquiétude qui fera naître de nouveaux canons. Le budget de la guerre sert au développement de la guerre. Et vraiment faut-il s'étonner que ces gens sèment partout l'insécurité puisque précisément ils en vivent ?

Que veulent, au fond, ces puissantes sociétés ?

La guerre ? Assurément non. Aucun marché financier n'est en mesure de financer une telle entreprise. Une déclaration de guerre serait le signal d'une thésaurisation générale; et les fournisseurs n'auront pas la naïveté d'exécuter des commandes payables en billets dont on peut prévoir la chute rapide.

Les gouvernements n'auront qu'une ressource : la réquisition des usines. C'est pour toutes les entreprises visées la disparition du profit — sans

compter les risques d'une « nationalisation » définitive.

Aujourd'hui, les armements ne sont lucratifs qu'en temps de paix. C'est pourquoi la « paix armée » reste, comme autrefois, l'état le plus favorable : le maximum d'insécurité sans la guerre, c'est le programme.

La crise économique exige un effort tout particulier dans ce sens.

D'après les rapports de leur Chambre Syndicale, le chiffre d'affaires global des industries mécaniques françaises a atteint, en 1920, 25 milliards de francs. Là-dessus, 5 milliards étaient dûs aux fabrications de guerre (soit 1/5).

Aujourd'hui, leur chiffre d'affaires est tombé aux environs de 10 milliards. Les fabrications de guerre comptent donc maintenant pour la moitié. C'est à peine si elles couvrent les frais généraux (qui eux ne diminuent pas avec la production).

Aussi, la moindre réduction dans les commandes, c'est la ruine.

Voilà le fait brutal. L'équilibre financier de ces puissantes entreprises est à la merci d'un article du budget. Sans doute, il convient que le gouvernement fasse des économies : il peut les faire sur tout ce qu'il voudra, sauf sur le matériel de guerre. Ne touchez pas au « matériel », le « matériel » est sacré.

De l'autre côté du Rhin, d'ailleurs, la crise économique n'est pas moins grave. Même la situation des grandes firmes est plus précaire encore, puisque le Traité de Versailles leur interdit la fabrication des armes à grande puissance (celles qui donnent le plus de bénéfices). Qu'on leur accorde le droit d'en faire comme les autres (la *Gleichberechtigung* n'a pas d'autre sens) et elles sont sauvées.

Naturellement, cette revendication sert admirablement les intérêts des firmes françaises, anglaises et autres, en aggravant le sentiment d'insécurité dans les masses.

C'est pourquoi deux directeurs allemands des usines Skoda contrôlées par le Creusot, MM. von Duschnitz et von Arthaber, n'ont pas hésité à envoyer ouvertement des subsides à M. Hitler. Tout en faisant le jeu de Krupp-Hugenberg, ils étaient assurés de faire aussi celui de M. Schneider.

Le salut des uns comme des autres est dans le maintien et le développement des fournitures de guerre.

Mieux encore, c'est le secret de leur puissance à venir.

Après avoir tant répété que la crise actuelle était « cyclique » comme les autres, ils ont fini par comprendre qu'elle était durable.

Il y a trop d'entreprises industrielles ; certaines mal outillées ou mal gérées, vont disparaître définitivement par la faillite. D'autres survivront, mais écrasées sous des charges de capital excessives, elles devront fusionner avec les plus fortes. Toute la question est de savoir qui *absorbera* les autres, et qui sera *absorbé*.

Les dix ou douze grandes sociétés métallurgiques qui, seules, peuvent entreprendre toute la gamme des transformations depuis l'extraction du

minerai jusqu'aux essais du canon au polygone, sont à la fois les plus puissantes et les plus vulnérables car leurs charges de capital sont énormes.

Mais si les commandes de guerre leur permettent de couvrir leurs frais généraux, alors ce sont les entreprises moyennes qui succomberont. On absorbera sans difficulté celles qui en valent la peine. Par suite de l'élimination des plus faibles, les grandes usines se trouveront plus puissantes que jamais.

Même si leur richesse se trouve diminuée en valeur absolue, elle aura augmenté en valeur relative.

Dans les circonstances actuelles, le budget de la guerre peut non seulement sauver les grandes firmes, mais encore assurer leur domination dans l'avenir.

Sans doute, par l'effet de ce système de l'insécurité généralisée, la crise de confiance ne peut que s'aggraver, aggravant à son tour la crise économique. Le contribuable européen qui porte déjà une charge militaire de 60 milliards, doit y ajouter 40 milliards encore pour l'entretien des chômeurs. Avec le marasme croissant des affaires, il ne pourra pas supporter indéfiniment ces deux fardeaux.

Le moment est venu où il faut choisir entre le budget de la sécurité nationale et celui de la sécurité « sociale ».

Si ces gens étaient vraiment des « conservateurs » (comme il est naturel) ils devraient y penser. Mais il n'y a pas d'exemple qu'une oligarchie consente d'elle-même à limiter ses profits immédiats et sa puissance, fût-ce pour sauver son existence. Les Grands-Ducs des Forges et de la Chimie ne semblent pas devoir faire exception à la règle.

Dans ces conditions que faut-il faire ?

Le Président Roosevelt, dans un récent discours, a fait une suggestion qui semble indiquer la voie à suivre.

Puisque, dit-il, tous les peuples et tous les gouvernements déclarent qu'ils n'arment que pour se défendre : qu'ils s'interdisent la fabrication des armes offensives à grande puissance.

Cela entraînerait sans doute à brève échéance la faillite des grandes usines de guerre en France, en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis. Du coup leurs subventions à la grande presse cesseraient ; les excitations factices prendraient fin. Et l'opinion des peuples rasserenée pourrait appuyer enfin l'œuvre nécessaire du désarmement.

Il suffirait en somme que les gouvernements veuillent bien, en réduisant les grosses commandes, cesser de fournir eux-mêmes aux grandes firmes l'argent dont elles se servent pour troubler l'opinion. Dans l'état précaire où elles sont, une simple menace suffirait à faire cesser certaines campagnes.

Alors on pourrait en terminer avec ce spectacle — qui serait ridicule, s'il n'était tragique — de peuples qui s'arment parce qu'ils se font peur, et qui se font peur parce qu'ils sont armés.

FRANCIS DELAISI.

FRANÇAIS ET HITLÉRIENS

A propos d'une rencontre

Les 22 et 23 avril, une réunion de jeunesse franco-allemande a eu lieu sur l'initiative de M. Jean Luchaire, directeur de la revue Notre Temps. A l'issue de cette réunion, le communiqué suivant a été publié :

Sur la double initiative du « Comité d'Entente de la Jeunesse Française pour le rapprochement franco-allemand » et du « Sohlbergkreis », une très importante réunion de jeunesse franco-allemande, d'un caractère strictement privé, vient d'avoir lieu à Paris, les 22 et 23 avril.

Du côté allemand, étaient présents :

Comte L. Mirbach-Geldern (Mouvement National-Socialiste), D^r Reush (Conservateur, Union Nationale des Etudiants), Hellmunt Roether (Jeunesses National-Socialistes), D^r Max (Mouvement de Jeunesse Libre), Waldemar Kirstein (Ordre Jeune Teutonique), Gustav Mittelstrass (Bündische Jugend), Otto Abetz (Sohlbergkreis).

Du côté français étaient représentés les groupes suivants :

Association Catholique de la Jeunesse Française (André Luchaire, Philippe Gausso), Groupement Universitaire Français pour la S. D. N. (Robert Lange, Jean Dupuy), Jeunesses Démocrates Populaires (Pierre-Ed. Weill), Jeunesses Socialistes Nationales (Lhéault, Pierre Laffitte), Jeune République (Guy Menant, député, André Lecomte, Armand Hoog), Jeunesses Laïques et Républicaines (Robert Crochet), Sillon Catholique (de Crisenoyt), Groupe Universitaire Franco-Allemand (Rameleine, Cecil Mardrus), Groupes de *Notre Temps* (Jean Luchaire, Jacques Chabannes, Jacques Nels, R.-R. Lambert, Guy Crouzet, L.-D. Brest), Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste (Zousman, André Weil-Curiel, Jacques Lebar), Jeunesses Radicales (Roland Manescau), Foyer de la Paix (André Bossin).

A titre individuel étaient également présents : MM. Alfred Fabre-Luce, Pierre Drieu La Rochelle, Bertrand de Jouvenel, Serge Drouin.

L'objet de cette réunion était de rétablir le contact entre les mouvements de jeunesse en Allemagne et en France — contact relâché, affaibli par les récents événements politiques — afin de réaliser une explication aussi complète et aussi franche que possible entre ces mouvements qui englobent la presque totalité de la jeunesse des deux pays.

La discussion, qui a été présidée par M. Jean Luchaire, président du Comité d'Entente de la Jeunesse Française pour le Rapprochement Franco-Allemand, s'est poursuivie dans une atmosphère de cordialité et de sincérité réciproques. Les participants allemands ont fourni, sur la politique intérieure de leur pays et sur ses tendances de politique internationale, des explications complètes qui ont apporté sur la situation allemande des informations rectificatives extrêmement intéressantes. De

leur côté, les délégués français, tout en appréciant les éléments apportés par leurs interlocuteurs, ne leur ont pas dissimulé les impressions diverses suscitées en France par les événements d'Allemagne. Il est à noter qu'à côté d'une délégation des jeunes socialistes nationales françaises, la plupart des délégués français appartenaient à des organisations démocratiques et pacifistes, alors que la plupart des participants allemands appartenaient à des organisations national-socialistes ou adhérant à l'idée du III^e Reich.

A l'issue des délibérations, les interlocuteurs représentés à la réunion se sont félicités des résultats obtenus et ont décidé de maintenir le contact établi afin d'éviter qu'aux divergences constatées, et qui n'offrent d'ailleurs pas un caractère réhabilitatoire ou irrémédiable, ne viennent s'ajouter des malentendus imputables à une information insuffisante ou inexacte — afin aussi, dans toute la mesure du possible, d'élargir et d'utiliser les points d'accord également constatés. A cet effet, des réunions ultérieures seront organisées.

En ce qui concerne un sujet particulièrement délicat pour les rapports franco-allemands, celui de l'Alsace-Lorraine, les représentants français ont été heureux d'enregistrer une déclaration émanant des congressistes nationaux-socialistes allemands : lesquels estiment que — toute question culturelle et toute hypothèse de modification faite en plein accord entre tous les intéressés étant réservée — le statut politique et territorial de l'Alsace-Lorraine reste, pour les Allemands, définitivement réglé par les accords de Locarno qui, ayant été librement signés par le Reich, conservent pour la nouvelle Allemagne leur force pleine et entière.

Une controverse s'est engagée dans la presse à laquelle ont pris part notamment, dans La Volonté, M. Albert Dubarry, directeur de ce journal, et notre président, M. Victor Basch.

A la suite d'un premier article où M. Albert Dubarry se solidarisait avec les organisateurs de la rencontre et les félicitait d'avoir reçu « amicalement et cordialement » les représentants de la jeunesse hitlérienne, M. VICTOR BASCH répondait (7 mai) comme il suit :

Mon cher Directeur,

Oui, comme vous l'écrivez dans votre éditorial de mardi, certains de vos amis ont éprouvé à la lecture de votre article : *Pour le maintien du contact franco-allemand*, non seulement ce que vous appelez « des sentiments divers », mais un malaise et une inquiétude tels qu'ils se sont demandé si le nécessaire accord entre vous et eux sur les principes inspirateurs de ce journal ne s'était pas rompu. De ces amis inquiets, j'ai été et je suis.

Voilà quinze ans que nous collaborons ensemble. C'est avec fierté que je me rappelle les campagnes

que nous avons menées au *Pays* où, parmi les passions sauvagement déchaînées, nous avons plaidé pour la raison, à *l'Ère Nouvelle* et à *La Volonté* où nous avons bataillé pour la paix, pour le rapprochement franco-allemand, contre l'expédition de la Ruhr, contre tous les fascismes. Nous n'avons pas été toujours du même sentiment sur la politique intérieure dont, d'ailleurs, je m'occupais peu. Mais quant aux grands principes démocratiques, quant à la défense passionnée de la liberté et de la tolérance et à la lutte passionnée contre toutes les dictatures, nous avons été en pleine communion.

Aujourd'hui, il semble s'élever entre nous un de ces dissentiments que l'amitié elle-même n'a pas le droit de pallier. Lorsque j'ai lu dans *La Volonté* que, dans des réunions organisées par le *Comité d'Entente de la Jeunesse française pour le rapprochement franco-allemand*, des représentants de groupements français s'étaient amicalement rencontrés avec des représentants de groupements hitlériens, j'ai été saisi de stupeur et d'indignation.

Comment, me suis-je demandé, était-il possible que de jeunes hommes, appartenant à des groupements de gauche, pussent entrer en contact cordial avec des hitlériens? Comment ne leur a-t-il pas répugné de mettre leur main dans celle de militants qui se sont proclamés zélés enthousiastes du Führer, qui, peut-être, ont participé eux-mêmes aux crimes de ses bandes, qui, en tout cas, n'ont pas protesté contre eux et s'y sont, par conséquent, associés en esprit. Comment ne se sont-ils pas dit que c'était là trahir la cause de la démocratie, que c'était là insulter à l'infortune de ces milliers et milliers d'Allemands qui errent, à travers l'Europe, sans abri, sans moyens de subsistance, sans espérance? Comment n'ont-ils pas compris que les jeunes Allemands avec lesquels il fallait maintenir le contact c'étaient les étudiants réfugiés à Paris, à Prague, à Zurich, victimes innocentes de leurs opinions ou de leur origine ethnique?

Mais, après tout, les dirigeants de ce Comité étaient libres de mener la politique qui leur paraissait la meilleure. Ils n'engageaient qu'eux-mêmes. S'ils préféraient faire un pacte avec la victoire, quelque éclaboussée qu'elle fût de sang et de boue, plutôt qu'avec la défaite, libre à eux.

Mais voici qu'une note de la rédaction et votre article semblaient solidariser avec l'initiative du *Comité d'Entente, La Volonté* tout entière. Vous revendiquez, dans l'éditorial de mardi, le droit d'user d'une liberté que vous avez, avec une largeur d'esprit admirable, assurée pleinement à tous vos collaborateurs. Qui serait assez stupidement fanatique pour vous le dénier, à vous qui avez fondé ce journal et qui le dirigez? Mais votre article avait, en dépit de la modération balancée de votre pensée, l'allure d'un manifeste. C'est, encore un coup, tout le journal que vous semblez entraîner dans une voie où quelques-uns d'entre nous ne peuvent pas vous suivre.

Vous avez, en effet, dans votre article, loué « le clairvoyant courage qu'ont eu les groupements français « à accueillir CORDIALEMENT » les jeunes hitlériens. Vous les avez félicités « de ne point sui-

vre leurs aînés dans leurs intransigeances, même si ces intransigeances paraissent légitimes ». Vous avez rappelé que les éditoriaux et les correspondances berlinoises du journal s'étaient efforcés « non, certes, d'excuser, mais d'expliquer les origines du mouvement antisémite et antidémocratique des nationaux-socialistes ».

Or, je suis l'un de ces « aînés » dont vous demandez aux « jeunes » de se séparer. Et j'ai cru jusqu'ici que, quand il s'agissait de démocratie, vous étiez aussi intransigeant que nous. Vous rappelez vous-même que l'intransigeance que nous avons observée à l'égard du fascisme italien, « vous l'avez partagée ». Ne la partagez-vous donc plus? Ce journal, qui a mené contre les dictatures de si beaux combats, va-t-il, parce que, à son tour, l'Allemagne a été atteinte par la peste fasciste, nourrir pour elles je ne sais quelles indulgences? Essayer « d'expliquer l'antisémitisme et l'antidémocratie des nazis », c'est, quoi que vous en ayez, être sur le chemin de les excuser.

Entendez-moi bien. Les « aînés intransigeants » restent indéfectiblement attachés à la cause de la paix. Ils demeurent partisans du désarmement associé au contrôle, à l'assistance mutuelle, à l'interdiction de la fabrication et du commerce privés de tous engins de guerre et à l'internationalisation des aviations. Ils continueront à plaider pour un équitable ajustement des traités, mais négocié entre les parties intéressées et non imposé par la force. Ils disent pour l'actuel gouvernement allemand, comme ils l'ont dit pour le gouvernement italien : s'il travaille sincèrement pour la paix, notre devoir est de travailler avec lui. Je l'ai proclamé dans le grand meeting de la salle Wagram : nous ne combattons pas Hitler pour faire le jeu des nationalistes chez nous. Donc, maintenir le contact, oui. Mais qui et avec qui? Notre gouvernement et notre diplomatie avec un gouvernement et une diplomatie que nous sommes obligés, en effet, d'accepter tels qu'ils sont. Mais autre chose est de se résigner à une cruelle nécessité et autre chose frayer volontairement avec les adeptes des tortionnaires dont les forfaits les ont mis au ban de l'humanité.

Ces forfaits sont patents. Vous croyez que la presse les exagère? Erreur : elle les atténue. La terreur qui pèse sur les victimes est si formidable que ce sont elles-mêmes qui supplient qu'on ne les défende pas de peur qu'on ne les rende responsables, par des persécutions aggravées, des plaidoyers prononcés en leur faveur. Vous ne pouvez ignorer les infâmes dispositions législatives par lesquelles des milliers de fonctionnaires de tout ordre et de tout grade sont, contrairement à tout droit, mis à pied, sans indemnité, sans pension, sans aucun espoir de trouver une situation nouvelle; par lesquelles des milliers d'avocats, de médecins, de journalistes sont obligés de renoncer à une profession dans laquelle ils ont excellé et qu'il leur est interdit d'exercer ailleurs; par lesquelles des milliers d'étudiants sont mis dans l'impossibilité de poursuivre leurs études. Mais savez-vous que plus de 20.000 personnes ont été molestées, blessées, torturées, sans parler de celles qu'on a assassinées? Savez-vous que

40.000 innocents sont enfermés dans les in-pace des camps de concentration et des prisons prussiennes? Savez-vous que des centaines de milliers d'êtres humains vont être réduits systématiquement au suicide ou à la mort par la faim puisqu'on les prive de tout moyen de subsistance et qu'en même temps on les empêche de sortir de leur géhenne, sans compter que, si on leur en ouvrait les portes, ils ne sauraient où diriger leurs pas. Ah! si, comme nous, vous viviez penché sur cette catastrophe, si vous en voyiez face à face les victimes, si vous éprouviez le déchirement de ne pouvoir leur porter une aide efficace, vous seriez, comme nous, ébranlé et révolté jusqu'au fond de votre être.

Je sais bien que ce sont là sentiments qu'un certain nombre de jeunes gens d'aujourd'hui taxent de surannés. Ils se piquent d'insensibilité, de réalisme, de ce que, gagnés déjà par le fameux vocabulaire hitlérien, ils appellent du dynamisme. Ils prennent la réaction la plus aveugle pour une révolution et ils prêtent à ses crimes les couleurs romantiques du tumulte des batailles, de la grande aventure, des perspectives d'avenir illimitées. Ils railent les vieilles barbes, les quarante-huitards, les naïfs qui croient encore à ces lunes défunctes qui portent le nom de droit, de justice, d'humanité. Qu'ils se laissent prendre, un instant, à l'Évangile barbare, né dans l'âme malade d'un peuple qui fut grand, soit. Nous espérons qu'ils en comprendront vite l'inanité. Mais que vous, que ce journal qui fut à la pointe du combat pour la démocratie, vous les approuviez!

Ne croyez pas, comme certains l'imaginent, que c'est uniquement, que c'est principalement le sentiment de solidarité juive qui inspire ceux d'entre nous qui se refusent à toute compromission, à tout contact « cordial » avec des hitlériens. Les emmurés des camps de concentration et des prisons prussiennes ne sont pas, en majeure partie, des juifs, mais des « aryens » communistes, socialistes et pacifistes. Et parmi les fascismes, celui que nous avons combattu avec le plus de violence et d'acharnement, est le fascisme italien qui n'a jamais fait de l'antisémitisme. Nous plaçons, nous, non pour une race, pour une caste, pour les fidèles d'une religion, pour les adeptes d'un parti : mais hommes, nous plaçons pour des hommes!

Je croyais que, sur ces idées élémentaires, nous étions en plein accord avec vous, avec toute l'équipe de *La Volonté*. Aujourd'hui, je n'en suis plus sûr. Et je vous écris cette lettre pour vous demander publiquement si vous êtes resté le même ou si vous avez perdu votre foi en cette démocratie qui est notre raison d'être et d'agir et pour laquelle, pendant tant d'années, nous avons combattu ensemble.

Croyez-moi, mon cher Directeur, affectueusement à vous.

VICTOR BASCH.

Le lendemain, 8 mai, M. Albert Dubarry publiait une « Réponse à Victor Basch ». Il y maintenait ses déclarations antérieures, reprochait à son contradicteur de sacrifier la Paix à la Démocratie et lui opposait, en ce qui concerne la cordialité des entretiens, ce raisonnement :

« ... Pour servir la paix, les contacts officiels ne

suffisent pas. Si les contacts officiels ne suffisent pas, des contacts privés sont indispensables. Et si ces contacts ont lieu, il faut qu'y préside un esprit de correction réciproque, de compréhension cordiale. Sinon... »

Entre-temps, la polémique s'élargissait. Les partisans de la rencontre, pour justifier leur attitude, lançaient aux « dirigeants de la Ligue des Droits de l'Homme » toute une série d'accusations : défaut de réalisme, attachement routinier aux principes démocratiques, acharnement à conduire la jeunesse vers de nouvelles guerres, etc.

Le 14 mai, en réplique à ces attaques convergentes, M. VICTOR BASCH publiait son second article « Paix et Démocratie » :

Les polémiques les meilleures sont les plus courtes.

Je ne répondrai pas aux divers réquisitoires qui ont trouvé place dans la grande et la petite presse. Il est entendu que les vieillards que nous sommes « poussent les jeunes à la frontière » pour que, les armes à la main, ils défendent le régime parlementaire. Entendu que, nouveaux Basiles, nous répandons la calomnie à pleine bouche. Entendu que, parce que nous flétrissons les crimes des hitlériens, nous ignorons que « chaque pays a son génie, ou même ses génies propres ». Entendu que, sous peine d'être infidèles aux enseignements de Goethe — de ce Goethe dont les nazis ne brûlent pas encore les œuvres, mais que, lors des fêtes de son centenaire, ils ont proclamé traître à l'Allemagne — on a le devoir de « comprendre sympathiquement » la barbarie nationale-socialiste. Non, vraiment, à tout cela je ne répondrai pas.

Mais je répondrai à Albert Dubarry parce qu'il a généralisé et par là même élargi et élevé le débat. Il m'a reproché amicalement de me tenir sur le plan du sentiment et non de la raison. Je n'ai pas compris qu'il fallait maintenir, à tout prix, le contact avec la « nébuleuse » Allemagne et que ce contact ne pouvait être que cordial. Il m'a enfermé dans le dilemme : paix ou démocratie et demandé si, contraint de choisir entre l'une et l'autre, j'opterais pour la démocratie d'abord et la paix ensuite ou pour la paix d'abord et ensuite la démocratie. Enfin, il m'a mis en garde contre une intransigeance et un doctrinalisme figé qui m'empêcheraient de comprendre l'évolution des idées et des générations sous l'assaut de forces historiques nouvelles et inconnues.

Le plan du sentiment? J'accorde que c'est sur lui que j'ai commencé de me tenir. Je confesse que les événements qui, depuis des semaines, se déroulent en Allemagne m'ont déchiré. Et j'avoue que je ne comprends pas que si peu d'hommes, que surtout si peu de ces jeunes hommes dont la sensibilité semblait devoir être encore intacte, aient vibré vraiment au grand cri de douleur de cent milliers d'êtres humains blessés, broyés, torturés.

Mais admettons que ce soient là réactions de faibles âmes de vieillards. Établissons-nous sur le

plan de la raison. Laissez-moi, à mon tour, faire appel à la vôtre et à celle des jeunes Français qui ont conféré avec les jeunes hitlériens. Créer entre l'Allemagne hitlérienne et nous un contact amical, une atmosphère de cordialité !...

Posons, tout d'abord, que ce colloque entre quelques adolescents français et allemands ne peut exercer aucune influence réelle sur les relations entre les deux pays. Mais alors, me dites-vous, pourquoi vous êtes-vous élevé avec tant de vivacité contre cette tentative ? Parce qu'elle est symbolique et symbolique d'un état d'esprit qui ne laisse pas d'être grave. Vous convenez que les attentats contre la liberté, contre la justice, contre la raison perpétrés par les nazis crient au ciel et ont fait déjà des milliers de victimes. Et vous savez que leurs chefs ont déclaré qu'ils ne s'arrêteraient pas dans la voie où ils se sont engagés.

Comment essayer de les arrêter ? Une croisade, une intervention armée ? Une intervention de la Société des Nations ? Le premier moyen, nous le repoussons de toute notre énergie. Le second, auquel nous avons essayé de recourir, se heurte à d'inextricables problèmes de procédure et aux graves difficultés parmi lesquelles se débat l'institution de Genève. Alors ? Alors quel chemin s'ouvre au monde pour tenter d'exercer une action en faveur des cent milliers d'otages livrés au sadisme d'un Goering ? Un seul : la réprobation. Cette réprobation a été universelle ; elle a jailli, spontanée, irrésistible, de tous les points du globe.

Et voici que de jeunes hitlériens sont revenus à Berlin et ont pu dire qu'il y a un seul pays non fasciste où on les a accueillis cordialement, où on les a « compris sympathiquement » et que ce pays, c'est la France et, dans la France, les jeunes et parmi ces jeunes la fleur des gauches et des pacifistes ! Quelle justification inattendue et quel magnifique encouragement à persévérer ! Est-ce que, vraiment, les représentants de la jeunesse française ont pu vouloir cela ? Est-ce que, vraiment, votre raison peut approuver cela ?

Mais, répliquez-vous, c'est pour la paix qu'ont voulu agir les jeunes. Paix d'abord, compassion, démocratie ensuite. Et me voilà pris dans votre dilemme. Prenez garde ! Tout dilemme est faux : la vérité ne se laisse pas enfermer entre deux branches. Et le vôtre ne résiste pas à un instant de réflexion. *Démocratie OU paix ? Jamais. Démocratie ET paix.* Ou si vous préférez : *Paix ET démocratie.* Paix par la démocratie et démocratie par la paix.

Toute démocratie repose sur l'hypothèse d'un certain nombre de droits innés à l'espèce humaine. Parmi ces droits, le premier, le plus élémentaire, le plus inaliénable, est le droit à la vie pour les hommes et le droit à la paix pour les peuples. Donc, pas de démocratie vraie sans paix et pas de paix durable sans démocratie vraie. Inversement, le régime le plus opposé à la démocratie, la dictature, porte dans ses flancs la guerre comme le tonnerre porte, dans les siens, l'éclair. Toute dictature ne peut se maintenir que par un appel incessant aux passions belliqueuses. Voyez ce qui se passe dans l'Italie de Mussolini, voyez-vous où tend l'Allema-

gne de Hitler ! Vous avez lu le discours d'avant-hier du commandant des troupes d'assaut Roehm et celui d'hier du Führer : il faut que tous les jeunes Allemands soient des soldats prêts à prendre par les armes ce que le monde n'accordera pas au Reich de plein gré.

Mais alors, demandez-vous, l'occupation d'une partie de l'Allemagne, la guerre préventive ? Jamais ! Jamais ! Mais la constellation de tous les Etats décidés à sauvegarder la paix : France, Angleterre, Etats-Unis, Espagne, Tchécoslovaquie, Hollande, Belgique, Etats scandinaves et, si elle le veut, la Russie, cette Russie qui est une dictature sociale dont nous réprouvons les moyens d'action, mais dont le rêve dernier est l'établissement de la paix universelle. Une croisade de cette coalition ? Non pas, nous l'avons dit maintes fois. Un barrage contre le crime de la guerre.

Ne m'accusez pas d'être aveugle à l'évolution des hommes et des choses et de nourrir une sorte d'idolâtrie pour la démocratie telle qu'elle s'est cristallisée chez nous et ailleurs. Je sais les fautes que nous avons commises et les ai souvent dénoncées. Je connais la part de responsabilité que nous avons dans l'explosion hitlérienne. J'ai lutté contre la thèse d'après laquelle l'Europe qu'ont modelée la guerre et les traités doit demeurer immuable. Avec Charles-Albert et Joseph Dubois, je reproche aux démocraties occidentales de n'avoir pas eu la clairvoyance et l'audace de substituer à un régime économique défaillant un régime nouveau qui permit à tous les citoyens de mener une vie digne d'être vécue. Mais je crois néanmoins que la démocratie est la meilleure des formes de gouvernement, parce qu'elle est capable de se guérir de ses tares et de s'adapter toujours à nouveau à une réalité nouvelle, parce qu'elle n'est pas autre chose que la raison appliquée aux relations entre les hommes.

Oui, dans la défense des principes de la démocratie — principes qu'aucune des démocraties existantes n'a pleinement réalisés — je fais preuve d'intransigeance. Ne me le reprochez pas. Intransigeants ont été nos maîtres et avons-nous été avec eux et après eux. Si, lors des grandes crises de la République, pendant l'affaire Boulanger, pendant l'affaire Dreyfus, pendant l'affaire Caillaux, pendant l'affaire de la Ruhr, nous avions dévié d'un pouce de notre ligne et, écoutant les réalistes, consenti à transiger, où en serions-nous ? Au nationalisme, à la dictature, peut-être à la royauté. Aujourd'hui, la démocratie est, de toutes parts, battue par les flots. C'est le moment — Marc Sangnier l'a proclamé avec nous dans un éloquent article — c'est le moment de tenir. Nous avions espéré que, dans cette grande lutte, nous aurions à nos côtés ces jeunes à qui nous allons, en effet, transmettre le flambeau. C'est aux jeunes de ne se prêter à aucune transaction et de ne pas pactiser. L'intransigeance est leur apanage comme est celui de la cruelle expérience des vieux le réalisme, le calcul, le compromis. Puissent-ils ne pas nous obliger à penser que c'est nous, qu'ils traitent de vieillards, qui sommes les vrais jeunes !

VICTOR BASCH.

La L. A. U. R. S., groupe d'étudiants de la Ligue des Droits de l'Homme, ayant été indiquée par le communiqué comme ayant pris part à la première réunion et comme engagée par les décisions prises, le Comité de la L. A. U. R. S., a voté, le 4 mai, la résolution suivante :

Le Comité de la L. A. U. R. S., informé des commentaires tendancieux qui ont suivi la réunion de contact franco-allemand qui s'est tenue chez M. Jean Luchaire, le 22 et le 23 avril 1933, tient à préciser les trois points suivants qui éclairent la position prise par la L. A. U. R. S. en cette circonstance :

1° Les représentants de la L. A. U. R. S. n'ont été conviés et n'ont participé à cette rencontre qu'à titre d'observateurs ;

2° M. André Weil-Curiel, membre du Bureau de la L. A. U. R. S., a dénoncé en termes énergiques certains procédés du gouvernement hitlérien et a fait part aux délégués allemands de l'indignation profonde que les excès commis avaient suscitée chez tous les démocrates de France ;

3° La L. A. U. R. S. n'est liée en aucune façon par les décisions qui auraient pu être prises par le Comité de la Jeunesse française pour le rapprochement franco-allemand.

Elle n'a souscrit aucune espèce d'engagement. Son indépendance d'action dans le domaine du rapprochement franco-allemand demeure entière.

Toute autre interprétation de sa participation à cette tentative de rapprochement franco-allemand doit être considérée comme dénuée de fondement.

Le même jour, le Comité Central se saisissait de l'affaire. On trouvera plus loin (page 000) le compte rendu de la séance à l'issue de laquelle l'ordre du jour suivant fut publié :

La Ligue des Droits de l'Homme, passionnément attachée à la paix, estime que le Gouvernement français doit à l'Allemagne, même hitlérienne, la courtoisie et l'équité indispensables au maintien des relations pacifiques entre les deux pays.

Convaincue, d'autre part, que l'une des plus sûres garanties de la paix réside dans le respect des Droits de l'Homme, elle ne peut concevoir de collaboration utile entre les groupements pacifistes de France et les représentants du mouvement hitlérien.

Fidèle à ses amitiés internationales, elle ne trahira pas plus la cause des victimes de Hitler que celle des victimes du fascisme italien, en nouant ou en patronnant des relations cordiales avec les complices des persécuteurs.

Elle félicite la L. A. U. R. S. (Groupe d'Étudiants de la Ligue des Droits de l'Homme) d'avoir, à l'occasion d'une rencontre récente, élevé la protestation nécessaire de la jeunesse démocratique de France contre la régression hitlérienne.

POUR LES VICTIMES DE HITLER

Une lettre

...J'ai lu dans les Cahiers votre appel en faveur des réfugiés allemands, et il n'est pas permis d'y rester insensible.

Je suis tout disposé à leur donner gratuitement des leçons. Je pourrais même loger gratuitement et nourrir contre une pension modique un ou une réfugié, de préférence membre de l'enseignement secondaire. Si cette personne connaissait les mathématiques, les sciences, elle pourrait sans doute trouver ici des leçons payées. Je ferais mon possible pour lui procurer quelques subsides. Il faudrait qu'elle m'écrive à l'avance ses désirs et ses possibilités.

Je suis professeur de lettres et de français au lycée en 3^e, 4^e, 5^e. J'ai quarante ans, je suis marié avec trois enfants (10, 7 et 4 ans). J'ai été réformé pour blessure de guerre et j'aime passionnément la France, mais sans chauvinisme.

J'ai le vif désir de rendre service à tous ceux qui souffrent et particulièrement aux victimes de l'intolérance, quelles que soient leur religion ou leurs idées politiques.

Je m'engage à respecter, à aider et à aimer l'étranger qui viendra chez moi et je me mets à votre entière disposition pour votre œuvre de salut.

Puissent cette très belle lettre — qui n'a pas

été écrite pour être publiée — et ce noble exemple stimuler le zèle de tous !

Pensez aux milliers d'Allemands sans gîte, sans pain et sans travail !

Aidez-les !

LEÇONS DE FRANÇAIS. — Les professeurs et instituteurs en activité de service ou retraités qui seraient disposés à donner bénévolement des leçons de français aux réfugiés allemands sont priés de nous le faire savoir.

Nous réunirons ultérieurement ceux de nos collègues qui voudront bien nous prêter leur concours afin de décider, d'accord avec eux, dans quelles conditions cet enseignement pourrait être organisé.

DEMANDES D'EMPLOI. — Tous ceux de nos collègues qui auraient connaissance d'un emploi pouvant convenir aux réfugiés allemands sont priés de nous en informer d'urgence (v. p. 258).

PENSIONNAIRES. — Les familles de ligueurs qui accepteraient d'héberger gratuitement ou contre une pension modique, un réfugié allemand, sont invitées à se faire connaître au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e).

Adresser correspondance et souscriptions au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris-XIV (C. C. 218-25, Paris.)

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 6 avril 1933

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Hérol, Langevin, Sicard et Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général, Mme Dubost, MM. Barthelemy, Bourdon, Challaye, Corcos, Damaye, Grumbach, Guerry, Kayser, Labeyrie, Michon, Perdon, Prudhommeaux, Rouquès.

Excusés : MM. Guernut, Roger Picard, Chabrun, Mme Bloch et Collette, MM. Appleton, Bayet, Baylet, Caillaud, Chenevier, Gounin, Gueulal, Hadamard, Hersant, Moutet, Pioch, Ramadier, Renaudel, Viollette.

Réfugiés allemands (Situation des). — M. Victor Basch met le Comité au courant de l'action menée par la Ligue en faveur des réfugiés allemands. La Ligue a demandé, tout d'abord, qu'aucun obstacle ne soit opposé à l'entrée en France des réfugiés, même munis de papiers insuffisants ou démunis de papiers.

M. Victor Basch reconnaît que l'administration s'est montrée assez libérale que nous pouvions le souhaiter. Tous les pros crits, y compris les communistes, ont pu passer la frontière.

Le nombre de ces réfugiés, quoique assez élevé, n'est pas encore considérable. Bien entendu, la Ligue se préoccupe de leur faire obtenir, comme elle l'a toujours fait pour les réfugiés politiques, la carte d'identité et l'autorisation de travailler. La plus grosse difficulté est de leur venir en aide matériellement. La Ligue s'en est préoccupée et a ouvert une souscription qui, depuis quelques jours, commence à recevoir des dons.

M. Basch et M. Kahn se proposent de voir le préfet de la Seine, afin d'obtenir pour les réfugiés des locaux et des secours.

M. Basch réunira dans quelques jours à la Ligue les Allemands qui sont en France. Il les mettra au courant des démarches de la Ligue, leur indiquera ce que celle-ci peut faire pour eux. Un Comité d'accueil est en voie de formation. Une permanence sera créée à la Ligue et des personnes parlant allemand recevront et guideront les réfugiés.

M. Basch s'est demandé s'il existait une juridiction devant laquelle on puisse porter le crime commis par l'Allemagne hitlérienne et s'est répondu que, seule, la Société des Nations a l'autorité voulue pour intervenir utilement.

M. René Cassin, M. William Oualid, que M. Basch a consultés, sont du même avis.

M. Basch se propose donc, si le Comité Central partage son sentiment, d'adresser un mémoire à Genève.

M. Corcos ne pense pas que ce soit possible. La Ligue, au point de vue du statut de la S. D. N., n'est pas qualifiée pour présenter une requête recevable. Elle n'aura qu'un accusé de réception de convenance. Il faudrait l'appui d'un gouvernement.

— C'est par l'intermédiaire de notre gouvernement que M. Basch compte s'adresser à la Société des Nations

M. Grumbach craint que, dans quelques semaines,

les réfugiés encore relativement peu nombreux ne soient pas les milliers. La Ligue sera dépassée rapidement par les besoins. Les contribuables volontaires ne suffiront sans doute pas. Il faut que les Juifs fassent appel aux grandes organisations juives mondiales. Mais ce serait une erreur de donner à l'aide de grande envergure qu'il s'agit d'organiser, un caractère confessionnel ou religieux. Les réfugiés non juifs, très nombreux eux aussi, sont dignes du même intérêt.

M. Grumbach demande qu'un contrôle sévère soit exercé. Il faudra confier à des personnalités sûres le soin de s'assurer de la qualité de réfugié de ceux qui la revendiqueront.

M. Grumbach propose que la Ligue aide surtout les réfugiés à trouver du travail ; que toutes les Sections de France soient saisies et qu'elles indiquent au siège central les emplois qui pourraient être éventuellement offerts à des réfugiés politiques, victimes de la barbarie hitlérienne.

La situation la plus terrible est celle des intellectuels qui trouveront beaucoup plus difficilement que les ouvriers à gagner leur vie. Quelques douzaines pourront peut-être trouver des emplois en Chine, qui a besoin de médecins et d'administrateurs.

M. Basch indique que l'Espagne pourra sans doute, elle aussi, en accueillir un certain nombre.

M. Emile Kahn a reçu un délégué de la Ligue tchécoslovaque qui a fait le voyage spécialement pour solliciter l'aide matérielle de la Ligue française. La Ligue tchécoslovaque ne peut rien obtenir de son gouvernement et elle a pris à sa charge 200 familles de réfugiés.

M. Kahn, tout en promettant à la Ligue tchécoslovaque de transmettre sa requête au Comité Central, a indiqué au délégué qu'il a reçu que la Ligue française n'est pas une organisation philanthropique et n'a pas les fonds nécessaires pour pourvoir aux besoins de tous les réfugiés et de toutes les Ligues-sœurs.

M. Emile Kahn a reçu de la Fédération de la Seine la note suivante :

La Commission administrative exprime le regret que la Ligue des Droits de l'Homme, par son Comité Central, n'ait pas pris l'initiative du Cartel de la Liberté, qu'a constitué la L. L. C. A. et de la pétition contre les exactions hitlériennes, alors que le S. R. I., une fois de plus, l'a devancée sur ce terrain et en a même saisi grand nombre de Sections qui ont donné leurs signatures.

M. Victor Basch répond qu'il n'avait pas été sans penser à prendre cette initiative, mais qu'il a été arrêté par deux scrupules. Il a craint tout d'abord le retentissement d'une telle action sur la situation des Juifs restés en Allemagne et qui sont les otages de Hitler. Il a craint aussi qu'on ne prononce à ce meeting des discours nationalistes. La Ligue n'entend pas faire le jeu des hitlériens français.

* *

Congrès 1933. — 1° *Fixation de l'ordre du jour.* M. Emile Kahn indique au Comité qu'il a reçu une certaine liste de propositions de la part des Sections. Ce chiffre modeste, est très supérieur à celui qui était atteint les années précédentes. Cela tient à ce qu'une note a paru dans les Cahiers du 20 mars indiquant aux Sections les sujets déjà proposés, ce qui a stimulé leur activité et a pu guider leur choix.

Les suffrages se sont portés en majorité sur le sujet suivant : *La lutte contre les puissances d'argent pour la défense de la démocratie et de la paix.* C'est un sujet extrêmement vaste, mais qui peut être divisé.

Le Comité Central retient ce sujet qui a été proposé par la majorité et adopte la subdivision suivante :

- I. Les puissances d'argent contre la démocratie ;
- II. Les puissances d'argent contre la paix ;
- III. Les puissances d'argent et la presse.

Il décide de demander à MM. Chabrun et Michon de se charger du rapport sur la première partie, à M. Delaisi sur la seconde partie et à M. Georges Boris sur la troisième.

Au cas où ils ne pourraient accepter, le Comité Central, dans sa prochaine séance, ferait choix d'autres rapporteurs.

2° *Renouvellement du tiers sortant du Comité Central.* — Le Comité procède ensuite à l'examen des candidatures pour les quatre places laissées vacantes au Comité Central par la démission de M. Jean Bon et de M. Gamard et par le retrait statutaire de MM. Pierre Cot et Eugène Frot, devenus ministres.

Le Comité décide de représenter ses membres sortants et propose les candidatures de MM. Barthélemy, Georges Gombault, Lapiere et Lacoste. (Voir la suite ci-après dans les « Comités » des 27 avril et 4 mai et p. 333).

M. Kahn rappelle que, depuis quelques années, certains candidats au Comité Central ont pris l'habitude d'envoyer aux Sections des circulaires recommandant leur candidature. Tous ne le font pas et, notamment, le Comité Central n'a jamais appuyé ses candidats.

Il y a une inégalité certaine entre les candidats qui envoient des circulaires et ceux qui n'en envoient pas.

M. Kahn propose d'écrire à tous les candidats pour leur signaler les inconvénients que présentent les circulaires et pour leur demander d'y renoncer. Il leur indiquerait en même temps que, s'ils envoient des circulaires, le Comité Central se verra obligé d'en envoyer aussi.

Cette proposition est adoptée par 8 voix contre 5.

Sabatier. — Le secrétaire général indique au Comité que la Section de Paris 19^e a offert à M. Sabatier, membre de cette Section, l'intervention de la Ligue. Celui-ci l'a refusée. Le président de la Section s'est donc borné à des démarches officieuses.

La Section réunie le 28 mars a voté à l'unanimité l'ordre du jour que nous avons publié (V. p. 264).

La Ligue a donc fait dans cette affaire tout son devoir.

* * *

Comité Central (Interpellations). — M. *Félicien Challaye* s'étonne que le siège central n'ait pas voulu prendre à sa charge les frais de cinq conférences que la Fédération des Alpes-Maritimes lui avait demandé de faire pendant les vacances de Pâques. Il demande si les Fédérations et Sections ne peuvent plus recevoir un conférencier de leur choix quand ce conférencier appartient à ce qu'on nomme la minorité du Comité Central.

M. *Emile Kahn* rassure M. Challaye sur ce dernier point : toute latitude est toujours donnée à tous les membres du Comité Central de se faire entendre par la Ligue, quelle que soit leur nuance d'opinion.

Pour les Alpes-Maritimes, le secrétaire général donne connaissance au Comité de la lettre adressée au président de la Fédération, lettre communiquée déjà à M. Challaye : il n'a pas été possible de donner suite à la proposition de la Fédération à cause des frais qu'elle engageait. Au même moment, M. Campolonghi, délégué permanent de la Ligue, se tenait sur place à la disposition de la Section et de la Fédération.

M. *Michon* regrette que le compte rendu des débats sur la communication de M. Laszlo Ledermann ait été trop écourté.

M. *Kahn* répond qu'il s'est conformé aux décisions du Comité Central.

Le Comité fixe au jeudi 27 avril la date de sa prochaine réunion.

Séance du 27 avril 1933

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. *Victor Basch*, président ; *Guernut*, *Hérol*, *Sicard de Plauzoles*, vice-présidents ; *Emile Kahn*, secrétaire général ; *Mlle Collette*, *MM. Ancelle*, *Barthelemy*, *Bayet*, *Bourdon*, *Caillaud*, *Challaye*, *Corcos*, *Grumbach*, *Guerry*, *Kayser*, *Lafont*, *Michon*, *Prudhommeau*.

Excusés : MM. *Chabrun* et *Roger Picard* ; *Mmes Bloch* et *Dubost* ; *MM. Appleton*, *Borel*, *Chenevier*, *Hadamard*, *Hersant*, *Labeyrie*.

Congrès 1933. — 1° *Proposition de M. Gouttenoire de Toury.* — Le Comité Central avait présenté au dernier Congrès un texte inséré dans sa résolution d'ensemble et relatif à l'interprétation de l'article 231 du Traité de Versailles.

Le Comité déclarait « inique et immoral l'aveu de culpabilité arraché au peuple allemand sous la contrainte par l'article 231 ».

Au Congrès, M. *Corcos* a demandé que soit condamné non pas l'article lui-même, mais l'interprétation donnée à cet article par les nationalistes de tous les pays et le Congrès, sur sa proposition, a déclaré « inique et immoral l'interprétation donnée par les nationalistes allemands et français à l'article 231 du Traité de Versailles ».

Certains collègues se sont étonnés de cette modification. Ils l'ont attribuée injustement à une complaisance secrète du Comité Central pour l'article 231. La vérité, exactement contraire, a été reconnue par M. *Félicien Challaye* dans *Libres Propos*.

M. *Gouttenoire de Toury*, qui ne la conteste pas, demande que la question soit à nouveau posée devant le Congrès de 1933 et propose que l'ancien texte soit repris.

M. *Emile Kahn* a déjà indiqué à M. *Gouttenoire de Toury* que ce serait la première fois qu'on verrait le Comité Central remettre en cause une décision de Congrès. Mais il reste à M. *Gouttenoire de Toury* le droit de saisir lui-même le Congrès à l'occasion du rapport moral. M. *Kahn* a cru pouvoir l'assurer que la majorité du Comité Central, y compris le président et lui-même, préféreraient la première rédaction, qui est la leur.

M. *Victor Basch* consulte le Comité.

Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu de saisir le Congrès de la proposition de M. *Gouttenoire de Toury*.

2° *La Fédération des contribuables.* — M. *Emile Kahn* indique au Comité que la question de la Fédération des contribuables sera posée devant le Congrès d'Amiens à l'occasion du rapport sur « les puissances d'argent contre la démocratie ». Or, le président de notre Section de Montpellier est en même temps vice-président et fondateur de la Fédération des contribuables.

M. *Emile Kahn* est allé récemment à Montpellier. Il s'est entretenu de cette situation avec le président de la Section, M. *Ferrasse*, en présence de plusieurs membres du bureau de la Section et d'un représentant de la Fédération.

Le procès-verbal suivant a été dressé et signé de tous les assistants :

« Le Bureau de la Section, réuni extraordinairement le 21 avril 1933, sous la présidence de M^e *Ferrasse*, avocat, en présence de MM. *Kahn*, secrétaire général de la Ligue, *Coussieu*, vice-président de la Fédération de l'Hérault de la Ligue ; *Badie*, vice-président de la Section de Montpellier ; *Beauquier*, trésorier de la Section, et des citoyens *Dulieu*, *Loursac* et *Barthes*, membres du comité de la Section, a pris connaissance des demandes d'explications adressées au Comité Central par les ligueurs au sujet de la Fédération des Contribuables et du poste de vice-président que M^e *Ferrasse* y occupe.

« *Ferrasse* déclare qu'il a accepté ce poste pour empêcher la réaction de s'emparer du mouvement des contribuables.

« Sur l'exposé des raisons qui permettraient de croire

à une antinomie entre la Ligue des Droits de l'Homme et la Fédération des Contribuables, M^e Ferrasse réplique :

« Cette antinomie n'existe pas.

« Le mouvement n'a jamais eu aucun caractère politique. « Le baron d'Anthonard (que Ferrasse connaît de longue date et auquel il a proposé la présidence de la Fédération des Contribuables) a toujours fait preuve du plus grand libéralisme.

« Et, enfin, que les délégations de la Fédération des Contribuables, conduites par M^e Ferrasse lui-même auprès des pouvoirs publics n'ont jamais pris aucun caractère politique. »

« Ferrasse ajoute :

« Le jour où j'aurais vu que je ne pourrais plus freiner et empêcher les réactionnaires qui y sont de mener une action contre les institutions républicaines, j'en serais parti. »

« Sur cette question du secrétaire général : « Si la Ligue « éditeait une affiche contre la fraude fiscale, Ferrasse la « signerait-il ? » Réponse : « Oui, avec grand plaisir. »

« Dernière question : « Ferrasse autorise-t-il le secré- « taire général à publier les déclarations précédentes ? » Réponse : « Oui. »

M. Barthélemy observe que si le Comité ne peut rien contre le président de la Section, il a des moyens d'action contre la Section elle-même, si celle-ci mène une activité que le Comité Central estime en désaccord avec l'activité générale de la Ligue. Le Comité a le pouvoir de dissoudre la Section.

Le Comité déclare que, puisque la question se posera forcément devant le Congrès, il n'y a pas lieu de l'examiner dès à présent. M. Ferrasse s'expliquera et l'affaire sera réglée par le Congrès lui-même.

Comité Central. (Renouvellement du tiers sortant).

— Le Comité désigne comme candidat M. Barthélemy qui était jusqu'ici membre non résidant du Comité et dont le mandat arrive à expiration.

Conformément aux décisions prises par le Comité dans sa séance précédente, M. Emile Kahn a écrit aux différents candidats désignés, soit par le Comité, soit par les Sections, et leur a demandé s'ils avaient l'intention d'envoyer une circulaire pour soutenir leur candidature. Tous ont renoncé aux circulaires sauf M. Demartial qui écrit :

Monsieur le Secrétaire général,

Par une lettre non datée et reçue le 12 avril courant, vous me demandez de vous faire connaître *avant* le 11 si je prends l'engagement de ne laisser publier, en dehors des « notices réglementaires » des *Cahiers*, aucune circulaire ou écrit quelconque de qui que ce soit, à l'appui de ma candidature au Comité Central.

Il ne m'appartient pas de prendre cet engagement. C'est ma Section qui a eu l'idée de ma candidature, c'est elle qui a décidé de consacrer son bulletin mensuel à en faire connaître l'objet et les raisons. L'interdiction que vous envisagez est une innovation extraordinaire, contraire, je crois, à tous les usages électifs. Elle ne pourrait être décidée que par un Congrès, et non par une délibération du Comité Central sur laquelle nous ne possédons d'ailleurs aucune information. De quel droit interdirais-je à ma Section, à mes amis de s'y soumettre ?

Mais puisque c'est à moi personnellement que vous demandez d'assurer l'exécution de cette mesure, permettez-moi de vous dire que j'y suis personnellement opposé, et de réfuter les arguments par lesquels vous prétendez la justifier.

Les notices biographiques des *Cahiers* sont tout à fait insuffisantes à édifier les électeurs. Les candidats, même et surtout ceux du Comité Central, devraient dire pourquoi ils le sont, ce qu'ils comptent faire du mandat qu'ils sollicitent, leur opinion sur les principaux problèmes de l'heure.

Si chaque fédération avait, et elle devrait l'avoir, son bulletin périodique, il lui serait facile de présenter les titres et la profession de foi d'un candidat. S'il y a vraiment des fédérations hors d'état de faire les frais de cette publication, c'est la condamnation du système actuel de répartition des cotisations entre le siège d'une part, les fédérations et sections de l'autre.

Les ligueurs sont faits pour polémiquer, surtout à l'occasion des élections. Si un candidat a, sur la politique du Comité Central, des idées qui n'y sont pas conformes, ce qui est mon cas, ce n'est pas seulement son droit, mais son devoir de les dire. Carnouffer tous les candidats sous la même peau de brebis des « notices réglementaires », c'est enlever aux élections toute sincérité, et même tout intérêt.

En somme, il semble que vous considérez la critique des actes du Comité Central comme incompatible avec les obligations d'un bon ligueur. Eh bien, reportez-vous au bulletin de la section de Monnaie-Odéon de mars-avril 1929. Vous y trouverez, sous la plume d'un de nos collègues, des critiques du Comité Central dont la sévérité, à mon avis, d'ailleurs complètement justifiée, ne pourra jamais être dépassée. Cependant, Georges Michon est aujourd'hui membre du Comité Central.

Un dernier mot. Le Comité Central patronne certains candidats, et pas d'autres, créant ainsi, suivant son expression, un « préjugé favorable » au profit des premiers. Comment l'idée a-t-elle pu vous venir de refuser aux seconds le seul droit qui leur reste, celui de s'expliquer ? Singulière façon de leur montrer, comme vous dites, votre cordialité.

Si imparfaites que puissent être, dans la précipitation où vous m'obligez à vous les donner, ces explications, je pense que vous voudrez bien les publier dans les *Cahiers* afin que les membres de la Ligue puissent apprécier si j'ai tort ou raison de ne pas me plier à votre exigence.

Veillez agréer, avec tous mes regrets, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

G. DEMARTIAL.

Mlle Collette estime que, faites dans ces conditions de publicité onéreuse, les élections au Comité Central cessent d'être démocratiques : le succès devient une question d'argent.

M. Grumbach trouverait tout naturel que le Comité Central envoyât des circulaires. Aussi longtemps qu'il a le droit de présenter des candidats, il a le devoir de les défendre.

Le Comité examinera à la prochaine séance s'il convient ou non qu'il envoie une circulaire.

Réfugiés allemands (Situation des). — M. Victor Basch expose au Comité l'action menée par la Ligue en faveur des réfugiés allemands.

Un Comité allemand s'est fondé, qui allège la tâche des services de la Ligue. C'est lui qui reçoit les réfugiés, s'assure de leur identité et de leur qualité, leur fournit les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

M. von Gerlach sert d'intermédiaire entre ce Comité et la Ligue.

De nombreuses démarches ont déjà été faites pour assurer aux réfugiés le permis de séjour et l'autorisation de travail en France.

Toute cette action n'est pas absolument du ressort de la Ligue, mais en face d'une telle catastrophe et en l'absence de toute organisation qualifiée pour accueillir les réfugiés, s'occuper d'eux matériellement et moralement, la Ligue devait s'en charger.

Le Comité Central approuve entièrement l'action menée par le Bureau.

M. Grumbach indique qu'on estime le nombre actuel des émigrés à 20.000. 60.000 Allemands qui n'ont pu quitter le pays sont internés dans des camps de concentration. On compte que 200.000 juifs environ peuvent, à la longue, être amenés à chercher refuge à l'étranger.

Les premières conséquences des mesures dites « lé-gales », prises à leur égard, vont commencer à se faire sentir. En effet, les atrocités et les violences qui ont frappé et révolté l'opinion mondiale continuent ; mais ce qui a été moins frappant, tout en étant plus grave, ce sont les décrets signés par Hitler qui privent les juifs d'une partie de leurs droits et leur enlèvent tout moyen de gagner leur vie. Au bout de très peu de temps, ils seront contraints de s'expatrier s'ils ne veulent pas mourir de faim. Que va-t-on faire en présence des problèmes formidables qui vont se poser ?

M. Grumbach propose que la Ligue centralise tous les efforts des différentes organisations qui s'occupent des émigrés. Ces organisations doivent se renseigner les unes les autres, établir un fichier commun et essayer de mettre un plan d'ensemble debout.

M. Emile Kahn est d'accord sur le principe. Il se mettra volontiers en rapport avec les autres organi-

sations en vue d'une coordination d'efforts, mais il demande que ce ne soit pas la Ligue qui se charge de cette coordination permanente, car elle est déjà débordée.

M. Victor Basch indique que le Secours Rouge International s'occupe des émigrés communistes, que les différentes associations juives tentent de venir en aide à leurs coreligionnaires ; la Ligue essaie de s'occuper de tous les autres.

M. Grumbach demande pourquoi les meetings ont cessé et pourquoi la Ligue n'a pas encore pris l'initiative d'en organiser un à propos de l'avènement de Hitler.

M. Basch rappelle que la Ligue a été arrêtée par la crainte que ces meetings ne dégénèrent en des manifestations nationalistes. Pour éviter cet écueil, le Bureau vient de décider d'organiser une grande manifestation non seulement contre les excès hitlériens, mais contre tous les fascismes.

M. Grumbach approuve cette décision. Nous devons, en effet, protester contre tous les fascismes et séparer nettement notre action de l'action nationaliste menée à l'occasion des événements d'Allemagne par certains partis.

M. V. Basch indique que la Ligue a d'ailleurs participé aux manifestations organisées par d'autres groupements et M. Kahn ajoute que, actuellement, toutes les conférences organisées par la Ligue sont des manifestations contre l'hitlérisme.

La répression en Russie. — M. Emile Kahn donne lecture au Comité du rapport suivant, émanant de la Ligue russe, et relatif aux nouvelles mesures de répression contre les populations urbaines :

Les chefs communistes viennent de dresser le bilan de la première période quinquennale et d'exposer leurs nouveaux projets pour les 5 années à venir. Il ressort des discours qu'ils ont prononcés récemment à la réunion plénière du Comité Central et de la Commission de Contrôle du parti communiste en janvier 1933, que le gouvernement des Soviets a décidé de ralentir, au cours des cinq années qui commencent, l'intensité de l'« industrialisation » et de la « collectivisation ». D'après certains orateurs ce serait le résultat du succès du premier plan quinquennal ; selon les autres, le ralentissement est souhaitable, quoique le plan quinquennal ait réussi.

Quelle que soit l'idée que l'on a sur les résultats politiques et économiques atteints par le gouvernement soviétique dans les 5 dernières années, la décision que vient de prendre le parti prouve que les bolcheviks sont amenés, pour des raisons qui ne dépendent pas de leur volonté, sinon à un recul, du moins à un arrêt. Ils y sont forcés par l'état de choses créé dans le pays. Ni l'industrialisation, ni la collectivisation ne lui apportèrent les fruits auxquels les bolcheviks s'étaient attendus et qu'ils avaient escomptés : les ressources économiques du pays n'ont pas augmenté ; quant à la condition matérielle et alimentaire des populations urbaines et tout particulièrement rurales, elle a empiré au point de devenir catastrophique. Contrairement à ce qu'on attendait du plan quinquennal, le manque de marchandises dans le pays est devenu plus grand, on n'a pas pu constituer de stocks de blé, des régions entières ont commencé à souffrir de la famine.

A l'heure présente, tous ces faits sont établis d'une façon indiscutable. Ils sont notés par tous les étrangers qui viennent de visiter l'U.R.S.S. Très souvent ils sont avoués par la presse soviétique malgré les déclarations et les discours officiels sur les « succès » et les « victoires » soi-disant obtenus.

Cependant ces faits n'émeuvent pas les bolcheviks. Fidèles à leur nature de dictateurs, les chefs soviétiques, au lieu de tempérer le régime, ont recouru à de nouvelles répressions. Ils ne recherchent point à vaincre les difficultés en faisant appel à l'initiative de la population ; ils ne croient salutaires que les mesures de violence. Ainsi, depuis l'automne jusqu'à ce jour, leurs pratiques administratives prennent de plus en plus le caractère de mesures de répression non déguisées.

Notons-en les plus importantes :

Le 7 août 1932 fut promulguée la fameuse loi sur l'« intangibilité du patrimoine public sacré ». Cette loi infligeait aux contrevenants les peines les plus dures jusqu'à la peine capitale. Les journaux publiaient des listes de paysans fusillés pour avoir manqué de respect dans les Kolchozes et dans les usines au patrimoine sacré de l'Etat, patrimoine constitué par leur propre travail.

D'autres lois furent édictées tendant à établir parmi les ouvriers dans les villes la discipline de travail la plus sévère : l'ouvrier coupable d'avoir interrompu son travail pour une seule journée était passible de renvoi, sa famille devait quitter le logis, on lui retirait sa carte d'alimentation, ce qui équivalait à une condamnation à mort par le froid et par la faim.

Enfin, le 28 décembre, fut publiée la loi qui impose à tous les citoyens soviétiques l'obligation de se munir de passeports. Cette mesure a pour objet de libérer Moscou, Léninegrad et Kharkoff du surplus de la population. Dans ces villes, ainsi que dans les régions adjacentes (rayon de 100 kilomètres pour Moscou et Léninegrad et rayon de 50 kilomètres pour Kharkoff) toutes les personnes restées les personnes ayant obtenu une autorisation spéciale. Toutes les autres devaient déguerpir en 10 jours. D'après les données officielles, cette mesure frappe 900.000 personnes à Moscou et 300.000 à Léninegrad. On envisageait d'abord que l'opération serait terminée vers le 15 avril ; mais, à la fin du mois de janvier, on s'est rendu compte que les choses n'allaient pas aussi vite et, pour le moment, on croit en terminer au 1^{er} juin.

Le caractère policier de cette mesure ressort nettement des commentaires dont les *Izvestia* du 23 décembre accompagnèrent la publication du décret. Nous y lisons ce qui suit :

« L'ennemi de classe qui ne veut pas se rendre cherche des moyens toujours nouveaux pour résister à l'offensive socialiste. Dans l'étape actuelle de l'œuvre de construction socialiste, il n'a plus la possibilité de combattre à visage découvert. Il s'efforce de se masquer, de se camoufler, il recourt à tous les maquillages possibles. L'ennemi de classe est d'une souplesse inouïe, il glisse comme un serpent à la recherche des voies les meilleures pour entrer dans les services de l'Etat. Des koulaks et des éléments antisociaux sont ainsi apparus dans nos administrations et dans nos usines. De plus, il reste dans les villes beaucoup de déchets, des vestiges des classes parasitaires, des individus qui vivent d'un travail non productif et n'ont rien de commun avec l'édification du socialisme. Dans nos grandes villes trouvent asile des éléments hostiles qui ne devraient pas avoir leur place dans les centres prolétariens. On ne pourra assurer à l'avenir nos succès que si l'on nettoie nos villes de cette partie de la population. A cet égard, d'une grande importance sera l'introduction du passeport qui, entre autres signes particuliers, établit la situation sociale et indique le lieu de résidence de son détenteur. On ne peut considérer le passeport comme une pure formalité, comme un papier parmi tant d'autres. Désormais le passeport est une arme puissante aux mains de la dictature prolétarienne ; elle lui permettra de recenser la population, de délivrer nos villes des éléments nuisibles. »

Des mesures analogues sont prises contre les éléments indésirables dans d'autres villes : sous prétexte d'économies, on congédie en masse les employés des services publics et des administrations. Il arrive que la proportion des congédiés atteint 60 % du personnel.

Telles sont les mesures de répression auxquelles le gouvernement a recouru pour frapper la population urbaine. En les appliquant, les autorités ne se soucient guère des conséquences qui en résultent et du sort lamentable de leurs victimes.

Des mesures plus cruelles encore sont appliquées dans les campagnes, que les bolcheviks ont toujours traitées en ennemies acharnées. La loi sur le patrimoine public sacré visait en premier lieu les paysans et ce furent les paysans qu'on a fusillés les premiers pour avoir dérobé sur les champs qu'ils travaillaient pour l'Etat quelques gerbes de blé avant la récolte.

La lutte du gouvernement soviétique contre les paysans n'a jamais cessé. Elle devenait toujours de plus en plus cruelle puisque, malgré tous les plans d'industrialisation, c'est de l'agriculture que le gouvernement tire ses ressources principales. Aussi, le gouvernement ne s'est-il arrêté devant aucune mesure propre à faire rendre au paysan le maximum de blé dont les autorités se servent pour nourrir l'armée rouge, les nouveaux privilégiés des villes et pour la vente à l'étranger. Il est notoire que le plan quinquennal avait pour but d'augmenter la quantité de blé en tant que marchandise mise à la disposition de l'Etat. Il est également de notoriété publique quels ont été les résultats obtenus par la collectivisation qui a saigné à blanc tout le pays et qui a réduit à la misère les régions les plus fertiles.

Pour réaliser la collectivisation, les bolcheviks ont choisi justement les régions les plus riches en blé en Ukraine, au Caucase du Nord, dans le Bas-Volga et en Sibirie occidentale. Or, actuellement, ces régions où la collectivisation s'était poursuivie avec le plus d'intensité, sont les plus dévastées. Ce sont elles qui furent au cours de ces dernières années le champ de bataille continu entre les pay-

sans et l'Etat qui réclamait le blé. Les bolcheviks ont envoyé ici leurs forces principales. Ils déclarent ces régions les forteresses des « koulaki's », ils dénoncent leurs habitants comme saboteurs et les accusent d'avoir mal labouré, emblavé et récolté le blé. Des milliers de paysans ont été déportés avec leurs familles, des villages entiers ont été portés sur la « liste noire », ce qui signifie l'application d'un régime spécial, les pleins pouvoirs aux autorités et aux organisations communistes du lieu, la recrudescence des repressions, l'interdiction de communiquer avec les villages voisins et même l'occupation militaire, les « dragonades »... Les arrondissements ruraux portés sur la « liste noire » en Ukraine, dans le Kouban, en Bas-Volga se chiffrent par dizaines. Ainsi, au 5 février, rien que dans le Bas-Volga, le Comité régional communiste a mis à l'index 23 arrondissements (*Pravda* du 5 février).

La mise à la « liste noire » sert de premier avertissement. Elle est suivie d'une nouvelle mesure qui semblerait incroyable si elle n'était pas officiellement annoncée par la presse soviétique elle-même. Il s'agit de la déportation collective de villages tout entiers. Pour avoir mal labouré, emblavé et récolté ou pour avoir livré à l'Etat une quantité insuffisante de blé, on arrête toute la population d'un village, y compris les femmes, les enfants et les vieillards, ensuite on les déporte en Sibérie, dans l'Oural ou dans le Nord. Souvent c'est la mort certaine qui les attend. Il ne s'agit pas de dizaines ou de centaines, mais de dizaines de mille d'êtres humains.

Voici ce que publie le journal *Le Marteau*, édité par le Comité régional du parti communiste du Caucase du Nord, à Rostoff-sur-Don, en date du 16 décembre 1932 : « Comme la Stanitza (village) Poltavskaya (dans le Kouban) s'acharnait, malgré les avertissements, à saboter toutes les mesures économiques des autorités soviétiques et à suivre ouvertement les directives des « koulaki's », il a été décidé de déporter de la région toute la population de ladite Stanitza (village) sauf les personnes qui ont prouvé par les faits leur dévouement au gouvernement des soviets lors de la guerre civile et au cours de la lutte contre les koulaki's. »

Ei voici comment le même journal commente cette décision : « Il est nécessaire de faire preuve d'audace bolcheviste et d'agir sans merci et jusqu'au bout... Nous avons ouvertement déclaré que nous déporterons dans les régions du Nord, les saboteurs et les émules des « koulaki's » qui ne veulent pas emblaver les champs. Est-ce qu'autrefois nous avons reculé devant l'application d'une telle mesure au Kouban même aux « koulaki's » et aux contre-révolutionnaires ? Non ! Nous les avons bel et bien déportés et en nombre ! Et maintenant, quand ces restants de « koulaki's » tentent d'organiser le sabotage, s'opposent aux ordres des autorités soviétiques, n'est-il pas juste de livrer la terre fertile du Kouban aux partisans des Kolchoses, qui souffrent de manque de terre dans d'autres régions moins fertiles ? Eux, non seulement ils sont prêts à travailler cette terre : ils l'embrasseront ! Et ceux qui ne veulent pas travailler et qui infectent notre terre nous les déporterons ailleurs. Ce n'est que justice. On pourrait nous répliquer qu'apparavant nous ne déportions que les « koulaki's » et qu'à présent il s'agit de toute une Stanitza. Il s'y trouve des partisans des Kolchoses et des travailleurs honnêtes. Qu'en faire ? Eh bien, oui ! Il s'agit de déporter toute la Stanitza, puisque les partisans des Kolchoses, les travailleurs honnêtes à l'heure actuelle, doivent être responsables de la conduite de leurs voisins. »

Un autre journal de Rostoff *Pour la Paix et le Travail*, en date des 4 et 5 janvier 1933, informe ses lecteurs que dans le Kouban les populations de trois Stanitzas (villages) sont déjà déportés dans le Nord. Ce sont les Stanitzas Poltavskaya, Medvedovskaya et Ouroupskaya qui comptaient en tout 45.639 habitants.

Il est à noter que les journaux de Moscou se gardent d'en parler. Faul-il en conclure qu'en réalité les déportations s'effectuent dans de telles proportions que les journaux de la capitale n'osent pas rendre public le nombre total des déportés ?

Telles sont les mesures répressives que le gouvernement soviétique applique à la population. Elles sont en parfait accord avec la politique générale des Soviets. Leur cruauté augmente tous les jours.

Les faits signalés par M. Avxentief sont confirmés par un article que publie, dans *L'Europe Nouvelle* du 25 février, un journaliste américain, M. Louis Fischer, très favorable au gouvernement soviétique.

Il note que les villes russes ont vu leur population augmenter très rapidement et que le gouvernement a été appelé à « modérer la vitesse de croissance urbaine ».

« Au cours de l'année écoulée, écrit-il, Moscou et aussi d'autres villes furent envahies par des paysans qui venaient pour commercer et pour spéculer, mais aussi pour travailler au nouveau plan de construction et dans les usines. Au cours de 1932, ils ne furent probablement pas moins d'un million qui passèrent ou résidèrent moins d'un semestre dans la seule ville de Moscou.

« Maintenant la bureaucratie les renvoie dans leurs foyers. Le passeport, un contrôle plus rigoureux de la qualité de membre des coopératives, une restriction de la centralisation du rationnement, le renvoi des ouvriers paresseux ou mal équipés, la rationalisation du travail de bureau grâce au licenciement du personnel en excédent et l'insuffisance de nourriture devraient, après une période d'ajustement caractérisée par le chaos et la violence, achever le plan de guérir la congestion des centres importants en dirigeant une nouvelle réserve de main-d'œuvre vers les villes plus petites qui, actuellement, languissent faute d'un renfort suffisant de travailleurs, et en ramenant de nombreux paysans à leurs villages. En d'autres termes, les métropoles doivent se faire moins séduisantes jusqu'à ce qu'elles puissent s'adapter elles-mêmes à l'énorme afflux des dernières années ; les villes de province et les immenses espaces abandonnés dans le Nord, en Sibérie, au Turkestan seront témoins d'un développement considérable, les villages, finalement, doivent être rendus beaucoup plus attrayants. »

Et plus loin :

« En ce moment même, naturellement, des millions de paysans sont exilés vers les mines, ou les forêts à exploiter, ou de lointains districts agricoles. Cela est une partie du grand mouvement de colonisation que d'autres nations conduiraient sans doute avec moins de rigueur. L'intention profonde est d'exterminer par ce moyen les derniers champions de l'agriculture capitaliste. »

M. Corcos a reçu récemment des autorités russes une lettre officielle lui demandant ce qu'il pensait des publications de propagande communiste répandues par les soviets. Il les a critiquées très librement et très vivement, notamment l'organe quotidien du communisme en France. Ce journal, par une rédaction coléreuse, simpliste et monotone dans le caractère passionnel de ses commentaires, lase tout lecteur tant soit peu éclairé sur la complexité des problèmes sociaux. Mais si la littérature de propagande communiste est uniformément dithyrambique, la littérature purement anticommuniste est trop souvent aveuglément haineuse. Nous sommes, quant à nous, plus éclectiques. Le mémoire qui est communiqué énonce des faits et tire des conséquences.

M. Corcos propose au Comité d'écrire au gouvernement russe pour lui demander quels sont, d'après lui, le sens et la portée des faits qui nous sont signalés. Comme tout accusé, le gouvernement russe doit être entendu avant d'être condamné. S'il ne nous répond pas, c'est qu'il accepte l'interprétation tragique qui nous est donnée ; si s'explique, nous nous devons à nous-mêmes d'apprécier ses explications et de juger ensuite.

M. Kahn ne doute pas que, si la Ligue s'adresse à l'ambassade russe, elle n'en reçoive, comme à l'ordinaire, une réponse courtoise, mais cette réponse ne sera peut-être pas très décisive.

M. Challaye estime qu'il faut être très pur pour critiquer les faits qui viennent d'être portés à la connaissance du Comité. La France mène aux colonies une politique à côté de laquelle celle de l'U.R.S.S. est très humaine.

M. Lafont remarque que, si la Ligue est considérée comme solidaire des crimes de la bourgeoisie, il lui devient impossible de protester contre le fascisme.

Il est tout prêt à prendre sur les faits qui viennent d'être rapportés des renseignements complémentaires. Ces faits peuvent d'ailleurs être vérifiés assez facilement. Ils paraissent vraisemblables à tous ceux qui suivent de près la politique menée par le gouvernement soviétique à l'égard des paysans. S'ils sont exacts, nous devons protester. Nous perdriens le droit de critiquer et le fascisme et les abus de notre propre gouvernement si nous laissons passer de tels faits sans les relever.

M. Grumbach croit, lui aussi, que ces faits sont exacts et malheureusement il y en a même de pires.

Il se demande seulement pourquoi cette plainte est transmise à la Ligue à un moment où la Russie est en difficulté avec le Japon, avec l'Allemagne et avec l'Angleterre. Car, quel que soit le sévère jugement qu'il porte sur les méthodes du bolchevisme, il ne voudrait pas faire le jeu de l'un ou de l'autre des gouvernements capitalistes et réactionnaires qui sont en conflit avec Moscou.

En dehors de cette considération d'opportunité, il n'en est aucune qui puisse empêcher la Ligue de s'élever contre ces abus. Il n'est pas douteux que c'est le bolchevisme russe qui a donné le premier exemple dont Mussolini et Hitler se sont inspirés pour abolir toute liberté à l'intérieur de leur pays. Quelque sympathie qu'on ait pour les buts sociaux poursuivis par la révolution russe, on doit reconnaître que les méthodes, en ce qui concerne les droits de l'homme, les libertés politiques, etc., sont celles que nous avons condamnées en Italie et que nous condamnons en Allemagne.

M. Kayser se rallie à la proposition de M. Corcos. On peut toujours demander si les faits sont exacts.

— Sans doute, constate M. Lafont, mais ce n'est pas à l'ambassade qu'il faut s'adresser pour être renseignés.

M. Kayser estime, d'ailleurs, que le moment est mal choisi. L'ennemi à combattre, à l'heure actuelle, c'est le fascisme. Or celui-ci est tout entier dressé contre le communisme et c'est à ce moment-là que, rompant avec une attitude de silence, la Ligue prendrait position. Quel usage ne ferait-on pas des textes qu'elle voterait ? Elle se rendrait involontairement complice du Japon, de Hitler, de l'Angleterre, de tous les ennemis de l'U.R.S.S.

M. V. Basch se rallierait volontiers à l'opinion de M. Grumbach qui a fait entendre la voix même de la Ligue. Certes, la Ligue ne peut avoir que de la sympathie pour les buts poursuivis par la révolution russe ; elle a toujours considéré que son écrasement serait un désastre pour la démocratie, mais les moyens employés par elle sont ceux mêmes de la dictature violente. Ou bien nous n'avons pas le droit de protester contre les procédés dictatoriaux de Mussolini, des Yougoslaves, de Hitler, ou bien nous devons protester également contre les procédés dictatoriaux employés par la Russie. Nous l'avons toujours fait. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises et toujours dans ce sens. Mais il ne faut protester que si l'on est sûr des faits. Il nous faut donc d'abord chercher à savoir si les faits sont exacts. Nous jugerons ensuite. Il se rallie donc à la proposition de M. Corcos.

M. Georges Bourdon voudrait pouvoir se rallier à la thèse de M. Victor Basch, car il pense comme M. Lafont, que notre premier devoir est de nous renseigner scrupuleusement. Mais nous renseigner où ? auprès du gouvernement des Soviets ? Singulière innovation. Le gouvernement des Soviets a, sans doute, ses raisons pour agir comme il le fait, et il les croit bonnes, et il est possible qu'elles le soient en partie. Mais quand il s'agit de l'Indochine ou du Maroc ou seulement d'une administration métropolitaine, est-ce auprès des gouverneurs ou des ministres que nous nous renseignons ? Si nous retenions la procédure proposée par M. Corcos, nous devrions l'appliquer en toute circonstance et, dans chaque affaire dont la Ligue s'occupe, prendre l'avis des autorités intéressées avant de protester.

M. Michon partage entièrement l'avis de M. Kayser. La Ligue ne doit pas attaquer la Russie.

M. Emile Kahn réplique que la Ligue n'obéit jamais à des considérations d'opportunité. Sinon, elle ne protesterait jamais contre les actes d'aucun gouvernement dont elle souhaiterait la durée et que ses critiques pourraient affaiblir.

Répondant à M. Bourdon, M. Kahn déclare que, lorsque la Ligue écrit à un ministre, elle lui demande d'abord la confirmation des faits et subordonne sa

protestation à l'exactitude des faits. Demander des explications à l'ambassade des Soviets ne signifie pas que nous accepterons sans les critiquer les explications qui nous seront données.

M. Lafont comprend que la Ligue s'entoure de renseignements et surtout quand il s'agit de la Russie, mais il trouve à la fois puéril et déplaisant de demander au représentant d'un gouvernement dictatorial son avis sur des abus possibles de ce gouvernement. Ou c'est de la naïveté, ou c'est de la complicité.

Le Comité décide de faire une enquête sur les faits qui ont été signalés par M. Avxentieff, de recueillir tous les renseignements qu'il pourra se procurer et, notamment, de demander à l'ambassade de l'U.R.S.S. si elle reconnaît l'exactitude des faits et comment elle les interprète. Le Comité Central prononcera ensuite son appréciation.

Séance du 4 mai 1933

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Hérold, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Chabrun, trésorier général ; Mmes Collette et Dubost ; MM. Ancelle, Barthélemy, Bayet, Besnard, Bourdon, Brunschvicg, Cailtaud, Châllaye, Corcos, Grumbach, Guerry, Lafont, Michon, Perdon, Prudhommeaux.

Eccusés : MM. Guernut, Langevin, Roger Picard ; Mme Bloch ; MM. Appleton, Baylet, Demons, Esmonin, Kayser, Pioch, Philip, Ramadier, Rouquès, Rucart, Violette.

Renouvellement du tiers sortant. — Au cours des précédentes séances, le Comité a désigné trois candidats aux sièges vacants. Il procède à l'élection pour un quatrième siège : M. Samuel est désigné.

M. Emile Kahn indique qu'en application des décisions du Comité Central, il a adressé à tous les candidats une lettre leur proposant de renoncer à l'envoi de circulaires, tracts, etc., et d'accepter, dans un sentiment d'équité et par esprit d'économie, la présentation uniforme de leurs candidatures dans les notices de la circulaire statutaire. Tous ont accepté à l'exception de M. Demartial et du général Sauret.

Le Comité Central regrette ces refus, dont il prend acte. En conséquence, il avisera tous les candidats que liberté pleine et entière leur est rendue, et il présentera à son tour, par une circulaire spéciale, les candidats désignés par lui.

Trois membres du Comité votent contre cette décision.

Droits des fonctionnaires. — M. Emile Kahn rappelle qu'au moment du différend entre les fonctionnaires et les Chambres, M. Henri Guernut avait demandé que la question du droit des fonctionnaires et notamment du droit de suspendre le travail soit soumise au Comité Central.

M. Sicard de Plauzoles a rappelé à cette occasion que la Ligue a toujours reconnu le droit à la suspension du travail pour les fonctionnaires qui ne sont pas ce qu'on appelait autrefois des fonctionnaires d'autorité.

M. Henri Guernut proposait donc au Comité Central de remettre en discussion, comme c'est son droit, une thèse constante de la Ligue. M. Emile Kahn pense qu'il est moralement impossible d'ouvrir la discussion en l'absence de M. Guernut et sans connaître ses arguments.

La question est renvoyée à une séance où M. Guernut, actuellement en voyage, assistera.

A propos d'une rencontre (Voir page 319). — M. Victor Basch tient à mettre le Comité au courant d'un incident récent et à lui demander de se prononcer. Il existe un Comité d'entente de la jeunesse française pour le rapprochement franco-allemand. Ce

Comité est présidé par M. Jean Luchaire. Il a récemment invité des représentants de la jeunesse allemande, dont quatre ou cinq hitlériens. Une réunion a eu lieu à Paris, les 22 et 23 avril, et ces représentants de la jeunesse allemande ont « cordialement » discuté avec des représentants de la jeunesse française.

Les hitlériens ont expliqué et essayé de justifier l'antisémitisme. Parmi les jeunes gens qui ont accepté de participer à cet amical colloque avec les représentants des associations hitlériennes, il y avait des délégués de la L. A. U. R. S.

Le Bureau a été très ému, étant donné que, jusqu'à un certain point, l'activité de la L. A. U. R. S. engage la Ligue.

M. *Emile Kahn* a reçu les délégués de la L. A. U. R. S., et s'est entretenu avec eux. La L. A. U. R. S. a voté un ordre du jour satisfaisant.

Nous devons, toutefois, nous demander quelle doit être notre attitude à l'égard de jeunes gens qui ont pris part à une réunion où l'hitlérisme a été exalté.

Nous devons aussi dire officiellement notre sentiment sur ce qui se passe en Allemagne.

Devons-nous admettre que, dans une certaine mesure, la France républicaine se fasse la complice de ce gouvernement ?

Certains journaux disent : il faut conserver le contact avec l'Allemagne. Certes, il est impossible que le gouvernement et les diplomates ne restent pas en contact ; bien plus, si l'Allemagne de Hitler travaille pour la Paix, nous devons demander à notre gouvernement d'y travailler avec lui. C'est l'attitude que nous avons toujours eue à l'égard de Mussolini. Le gouvernement français doit collaborer avec le gouvernement hitlérien dans l'intérêt de la Paix. Mais les rapports de gouvernement à gouvernement sont une chose et les rapports cordiaux et amicaux avec des gens qui défendent les procédés immondes des Nazis en sont une autre.

M. *Victor Basch* pense que nous devons nous dégager et dégager les républicains de tout compromis avec ces gens.

M. *Emile Kahn* donne lecture du compte rendu de cette réunion qui a été publié par *Notre Temps* dans son numéro du 30 avril (voir page 319).

M. Luchaire ajoute que les interlocuteurs se sont engagés à ne pas communiquer aux journaux le compte rendu des débats, mais qu'il croit utile, à titre d'information, de résumer l'essentiel des explications fournies par les orateurs allemands.

Ce compte rendu, qui se borne à exposer les thèses développées par le représentant de l'hitlérisme, ne mentionne pas l'intervention des délégués de la L. A. U. R. S. Aussi, la L. A. U. R. S. a-t-elle envoyé à la Presse un communiqué rectificatif (voir p. 000).

M. *Jacques Kayser* écrit :

« ...En ce qui concerne l'éventuelle discussion relative à l'attitude de la L.A.U.R.S., je ne pense pas que nous ayons à nous prononcer sur le fait d'une participation à des réunions de discussion avec de jeunes hitlériens. Si, pourtant, cette question était ainsi évoquée, je tiendrais à marquer qu'à mon sens, ces réunions peuvent être utiles et qu'il ne saurait pour nous s'agir de les condamner ou de les regretter. J'ai participé à une réunion internationale à Leyde avec de jeunes Nazis, j'ai discuté avec eux... Cela n'a rien d'incompatible avec une action démocratique, une protestation constante contre l'hitlérisme... »

M. *Corcos* rappelle que, lorsqu'il s'est agi de créer des Jeunesses de la Ligue, il avait fait les plus expresses réserves. Un groupe de jeunes ne peut exister qu'à la condition que son activité soit contrôlée de très près par le Comité Central.

En ce qui concerne la mise au point proposée par M. *Victor Basch*, M. *Corcos* estime qu'elle est d'autant plus nécessaire, que l'hitlérisme, si l'on n'y prend garde, est en train de conquérir ses lettres de grande naturalisation politique. Les réalisations déjà obtenues par ce régime ont un grand pouvoir d'attraction sur les masses, fatiguées des dissertations

et des lenteurs parlementaires. Quelques faits, quelques réalisations heureuses, pourront suffire dans quelque temps à faire oublier les abus de l'hitlérisme. Il nous faut donc les féliciter dès maintenant et rappeler cette flétrissure lorsque, dans quelque temps, ils chercheront à faire oublier leurs excès.

M. *Ancelle* est entièrement d'accord avec M. *Corcos*. Il faut que le Comité se prononce dès maintenant.

M. *Félicien Challaye* répudie, bien entendu, le régime hitlérien. Toutefois, il place le maintien de la paix au-dessus de toute autre considération. S'il fallait, pour maintenir la paix, renoncer aux boycottages économique et intellectuel, M. *Challaye* irait jusque là. Les attaques actuelles de la presse vénales contre le mouvement hitlérien lui semblent un « bourrage de crânes » analogue à celui de 1914, et qui prépare peut-être une nouvelle « guerre du droit ». Il convient de chercher une information complète. Si la L. A. U. R. S. a pu, dans cette réunion, garder son franc-parler, elle a eu raison de reprendre contact avec la jeunesse allemande.

Il ne nous faut pas seulement condamner l'hitlérisme en Allemagne, il faut surtout lutter contre les formes d'hitlérisme et de fascisme qui tendent à se développer chez nous. Le fascisme, c'est la collusion de la pression de l'Etat policier et de bandes armées. Une affaire comme l'affaire Freinet est, à cet égard, symptomatique : le gouvernement s'est proclamé impuissant, lorsque des bandes ont prétendu chasser un instituteur de son école ; c'est là un symptôme grave. D'autre part, la circulaire Chautemps sur l'objection de conscience représente un autre abus, celui-ci provenant de l'Etat policier. Luttons de toutes nos forces contre ce double danger ; c'est la meilleure façon de combattre fascisme et hitlérisme.

M. *Hérolt* estime que la Ligue manquerait à toutes ses traditions si elle ne flétrissait pas l'hitlérisme de toutes ses forces. Il est heureux que les jeunes gens l'aient fait ; il eût même approuvé l'emploi de termes plus énergiques.

M. *Grumbach* regrette que ce très grave problème se soit posé à propos d'un incident, mais toutes les occasions sont bonnes pour que la Ligue précise son attitude. Il est d'accord avec M. *Corcos* et même avec M. *Challaye* sur ce point : la paix au-dessus de tout, mais il s'étonne que M. *Challaye* conseille à la L. A. U. R. S. de rester en relation avec les hitlériens. C'est un acte de trahison à l'égard des millions d'Allemands qui ne sont pas hitlériens. Si ceux-là, au moment où les crises et les violences de Hitler prennent une forme légale et se développent sur une échelle gigantesque, apprennent que des jeunes gens appartenant aux partis démocratiques français ont rencontré « amicalement » les représentants des Jeunesses hitlériennes, que penseront-ils ?

Si la Ligue ne maintenait pas intégralement ses principes violés en Allemagne, elle serait perdue.

M. *Grumbach* ne met pas en doute la bonne foi des jeunes Français qui ont assisté à cette réunion, mais il met en doute la bonne foi des jeunes hitlériens. Les déclarations qu'ils ont faites au sujet de l'Alsace-Lorraine sont une tromperie à l'égard de l'opinion publique française. A l'abri de tromperies de ce genre, l'Allemagne de Hitler espère sans doute pouvoir réarmer et préparer la guerre.

Croire en de pareils propos, ce n'est pas défendre la paix, c'est en être dupe.

La Ligue doit lutter par tous les moyens contre l'idéologie fasciste ou hitlérienne qui pourrait séduire les jeunes gens.

M. *Kahn* se refuse à blâmer les jeunes gens de la L. A. U. R. S. Eux seuls, en présence des jeunes Allemands, ont osé dire très nettement comment la démocratie française juge l'hitlérisme. La Ligue doit, au contraire, féliciter la L. A. U. R. S. de l'attitude courageuse qu'elle a prise au cours de la réunion et

de la netteté avec laquelle elle s'est dégagée publiquement.

La question qui se pose au Comité est différente. Il lui faut rechercher si la doctrine et la pratique des hitlériens permettent aux groupements démocratiques de France de collaborer cordialement avec eux.

Les déclarations des jeunes hitlériens que publie *Notre Temps* posent nettement le problème. Ils s'expriment, en effet, de la façon suivante :

« Il se passe en Allemagne une révolution véritable, qui dans notre histoire nationale aura l'importance de la Révolution de 1789 pour la France, de l'ère de Cromwell pour l'Angleterre, de la Révolution de 1917 pour la Russie... »

« Vous, Français, vous objecterez qu'il n'y a pas de comparaison substantielle possible entre votre révolution et la nôtre, parce que la vôtre tendait — à travers un provisoire de dictature — à exalter les valeurs de la liberté individuelle, valeurs universelles et permanentes — tandis que la nôtre tend à exalter des valeurs de collectivisme national. Nous n'insistons nullement sur cette comparaison, mais nous tenons à dire que notre notion du Volk contient, à nos yeux, une vertu d'exemple international : il est bon que chaque peuple acquière une pleine conscience de son moi, qu'il approfondisse ce moi de façon à en dégager toutes les virtualités, et que, au sein de chaque nation, chaque individu participe pleinement à la conscience de l'unité nationale. »

Cette doctrine, étroitement nationaliste, et négatrice de la dignité humaine, s'oppose directement à la nôtre, fondée sur le respect des Droits de l'Homme. Entre ces deux thèses, il n'y a pas de compromis. Au surplus, les jeunes hitlériens avouent qu'ils se refusent à condamner la guerre : quelle collaboration utile pourrait s'instituer avec eux ?

Nous avons, d'autre part, créé une Ligue Internationale, nous y avons groupé, sans distinction de nationalité, tous ceux qui ont le même idéal que nous. Nous devons rester fidèles à la solidarité internationale. Que penseraient nos collègues allemands proscrits si, après nous être rencontrés avec eux pour alléger leur misère, nous nous rencontrions cordialement avec leurs persécuteurs ?

Nous leur avons promis, non seulement un concours matériel, mais un appui moral. Allons-nous les trahir en fraternisant avec les représentants de Hitler ?

M. Guerry remarque que, si la démocratie française continue à faillir à toutes ses promesses, le danger de l'hitlérisme deviendra très grand pour notre pays. Il faut donc demander à notre gouvernement de réaliser ses promesses de véritable démocratie. Le moulin parlementaire retarde ; ses conducteurs hésitent et se chamaillent pendant que les événements les débordent. Gare aux émules de Hitler qui guettent dans la confusion générale le moment propice. Deux alternatives : la République du travail ou la dictature de la finance comme en Italie et en Allemagne. Choisissons !

M. Sicard de Plauzoles pense que la Ligue est en train de vivre ses heures les plus graves. Il ne peut accepter la formule : la paix au-dessus de tout. La paix n'est pas au-dessus des Droits de l'Homme.

La Ligue a été créée parce qu'un seul homme était persécuté et elle accepterait, aujourd'hui, que des centaines de milliers d'hommes puissent être persécutés ! Si elle le faisait, elle déchirerait son pacte et renoncerait à tout son passé. La Ligue doit revendiquer, avant tout le droit de résister à l'oppression. Cette résistance ne doit pas être seulement nationale, mais internationale.

Lorsque des hommes sont persécutés, la Ligue doit se dresser pour les défendre contre leurs bourreaux et s'il fallait choisir, *M. Sicard de Plauzoles* préférerait la guerre pour la liberté et les Droits de l'Homme, plutôt que le sacrifice de tous ces droits pour le maintien de la paix.

Accepter l'hitlérisme, fraterniser avec lui, ce serait pour la Ligue se déshonorer et se suicider.

M. Barthélemy estime que la Ligue devrait, avant tout, faire pression sur le gouvernement français pour que, lui surtout, n'entretienne aucune relation avec le gouvernement d'Hitler.

Si la démocratie française, donnant l'exemple, n'avait pas accepté que son gouvernement entre en contact avec Mussolini ; si, d'autre part, nos gouvernements s'étaient davantage montrés favorables aux démocrates allemands, le fascisme n'aurait pas déferlé sur l'Allemagne et Hitler ne triompherait pas brutalement aujourd'hui.

Les gouvernements, de gauche tout au moins, devraient, particulièrement au début des dictatures fascistes, refuser d'entrer en relation avec elles. On devrait organiser contre ces dictatures une véritable mise au ban des Nations. Les éléments sagement démocrates des pays en proie au fascisme auraient ainsi de plus grandes chances pour se ressaisir.

M. Lafont observe que les relations entre gouvernements sont obligatoires. Elles peuvent être simplement plus ou moins cordiales. Il souhaite, pour sa part, que le gouvernement français sauvegarde tout ce qui peut être sauvegardé. Mais il s'étonne qu'à la Ligue, la question de rapports directs entre des associations françaises et des associations allemandes puisse même se poser.

Cette tendance à pactiser est en elle-même inquiétante ; elle est la preuve d'un manque d'énergie morale. Ce n'est pas la Ligue qui doit y céder.

M. Bayet précise que les jeunes gens de la L. A. U. R. S. ont été d'une parfaite bonne foi. Ils ont cédé à ce désir de paix par dessus tout, de rapprochement des peuples que nous avons nous-mêmes contribué à créer. Nous devons leur conseiller de ne pas collaborer avec les hitlériens, mais de garder le contact et, s'il y a de nouvelles rencontres, d'y assister, de prendre la parole, de défendre nos thèses.

M. Emile Kahn approuverait cette façon de faire s'il n'y avait pas le risque que la L. A. U. R. S. se trouve engagée dans des déclarations et des décisions soi-disant unanimes.

M. Lafont précise que ces communiqués sont publiés en Allemagne pour décourager les adversaires de Hitler.

M. Bayet persiste à penser que, quelles que soient les divergences absolues entre l'idéal hitlérien et le nôtre, nous devons essayer de travailler ensemble au maintien de la paix.

M. Sicard de Plauzoles a dit qu'il ne mettrait pas la paix au-dessus du droit et de la liberté. *M. Bayet* comprend cette attitude qui a été, en 1914, celle de beaucoup d'hommes de gauche, mais il est établi aujourd'hui que la guerre a pour résultat le recul de tous les droits et de toutes les libertés et qu'une nouvelle guerre ne manquerait pas de marquer la faillite définitive de tout notre idéal. Ce n'est que dans la paix que la liberté et les droits de l'homme peuvent être préservés et c'est pourquoi nous mettons la paix au-dessus de tout.

M. Michon ne se reconnaît pas le droit de condamner des jeunes gens qui, en cas de guerre, se battraient en premières lignes et qui ont pensé travailler pour la paix en restant en contact avec la jeunesse allemande.

M. Victor Esch pense que, dans une résolution, la Ligue doit indiquer que, à son avis, les gouvernements des deux pays doivent rester en contact et, si le gouvernement allemand travaille pour la paix, le gouvernement français doit collaborer avec lui. Mais il est impossible à des groupements démocratiques français de collaborer directement avec les représentants de ce gouvernement d'assassins. Que des jeunes aient pu envisager sans révolte une telle collaboration, c'est le signe d'une diminution de l'esprit démocratique en France. Nous qui pensons que les Droits de l'Homme doivent être respectés dans le monde entier, nous qui avons fondé la Ligue pour sauver un seul juif, pou-

vons-nous rencontrer « cordialement » des hommes qui se sont mis au ban de l'humanité ? Nous ne pouvons que les flétrir.

Plusieurs membres du Comité objectent qu'il n'est pas question de les rencontrer.

— Si, répond M. Kahn; d'autres réunions sont prévues. Le Comité doit dire s'il conseille ou non aux jeunes gens de rester en relations avec les jeunesses hitlériennes.

M. Bayet pense qu'ils doivent assister à ces réunions pour y porter la contradiction.

M. Kahn observe que porter la contradiction est autre chose que collaborer et surtout collaborer cordialement.

M. Grumbach estime qu'il ne faut négliger aucune action qui peut servir la paix. Or, il considère le respect des droits de l'homme et du citoyen comme une des garanties essentielles de la paix. Il faut le répéter à chaque occasion.

Le Comité charge M. Victor Basch de rédiger une résolution en conclusion de ce débat. (Voir p. 323.)

Objection de conscience. — Les journaux ont publié une circulaire de M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, relative aux objecteurs de conscience. Le Bureau a fait tenir à tous les membres du Comité le texte de ce document, que nous reproduisons ci-dessous :

Le Ministre de l'Intérieur à Messieurs les Préfets,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le développement d'une campagne entreprise en faveur des « objecteurs de conscience » et tendant à encourager le refus du devoir militaire pour des raisons d'apparence morale.

Ce mouvement affecte les milieux les plus divers au point de vue confessionnel et professionnel, notamment :

— Les milieux libertaires.

— Certaines églises ou associations protestantes qui estiment que la loi de l'Évangile est incompatible avec la loi militaire (quakers).

— Certains groupements catholiques qui réprouvent le nationalisme « fauteur de guerre » et contraire à l'esprit chrétien (conférences faites en décembre 1932 à l'Institut Pie XI des Volontaires du Pape).

— Les Associations pacifistes telles que la Ligue des combattants de la Paix, la Ligue internationale des Jeunes contre la Guerre, la Ligue populaire des Résistants à la Guerre, l'Ordre international des Bons Tempeliers, etc... qui estiment que le refus de porter ou de fabriquer les armes est le moyen le plus efficace d'éviter la guerre.

— Des fonctionnaires appartenant à l'Instruction publique, aux Finances, aux P. T. T. et qui ont ouvertement manifesté leurs sympathies aux « objecteurs de conscience », récemment condamnés.

— Des journaux à nuances diverses : *L'Aube* (catholique), *Le Semeur* (anarchiste), *La Volonté*, *La Patrie Humaine*, *Le Vocage*, *Voilà* (pacifistes).

M. le ministre de la Guerre, en me transmettant ces renseignements, me signale la gravité des effets qu'une pareille propagande a produits chez de jeunes soldats, des réservistes et même des officiers de réserve.

Plusieurs ont déjà été condamnés par les tribunaux militaires. Au cours de leur détention ou à la suite de leur condamnation, des témoignages de sympathie leur ont été adressés de divers milieux et de pays différents.

« Ce mouvement en faveur de « l'objection de conscience », écrit M. le ministre de la Guerre, risque de « prendre une certaine extension, si des mesures ne sont pas prises en vue de montrer au Pays le danger qu'il « présente et de mettre en garde contre ses conséquences « ceux qui seraient tentés d'y adhérer, soit par conviction, soit par intérêt personnel, soit par lâcheté. »

Je vous communique les instructions transmises par M. Daladier aux généraux, commandants de régions.

Je vous serais obligé de vous mettre en rapport avec les représentants de l'autorité militaire dans votre département et de poursuivre activement, en étroite collaboration avec eux et toutes les fois que l'occasion vous en sera donnée, la lutte contre cette dangereuse propagande.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire, me tenir au courant des dispositions que vous aurez prises pour son exécution et me communiquer les renseignements que vous aurez pu recueillir sur les faits qui l'ont motivée.

C. CHAUTEMPS.

M. Emile Kahn propose au Comité un projet de résolution (ce texte ayant été adopté, on le trouvera page 307).

M. Kayser écrit :

« En ce qui concerne l'objection de conscience, je regrette qu'on soulevé le problème dans son ensemble à la dernière minute, à la suite de la publication d'une circulaire. Je ne pense pas que le débat puisse être épuisé au cours la séance de ce soir. Je me réserve donc d'y participer au cours de la séance prochaine.

« J'ai eu hier une conversation avec Albert Bayet de laquelle il m'est apparu que nous étions d'accord dans notre jugement sur « la portée de la circulaire et la nature des mesures qu'elle prescrit ». Dans ces conditions, comme Bayet doit être présent, je ne précise pas davantage. »

M. Viollette écrit :

« Vous me soumettez la circulaire du ministre de l'Intérieur, relative à l'objection de conscience.

« Je reste fidèle au système que j'ai défendu jadis devant le Congrès, je crois que c'est à Rennes.

« Je ne peux pas reconnaître un droit aux objecteurs de conscience. Au surplus, il pourrait se trouver également des gens qui pourraient déclarer que leur conscience leur défend de payer les impôts et ainsi d'alimenter un budget qui est établi pour le fonctionnement et la défense de la société capitaliste et qui sert, pour une si large part, à entretenir des armées permanentes. »

De M. Philip :

« Il me semble que l'attitude de la Ligue est toute dictée :

« 1° Protester avec véhémence contre cette ridicule circulaire par laquelle on voudrait étendre la portée des lois scélérates et à atteindre directement la liberté de la presse ;

« 2° Distinguer une fois de plus entre le problème de l'objection et celui du respect de cette objection, je ne crois pas, pour ma part, que personne ait le droit de faire de la propagande en faveur de l'objection, ni qu'aucun groupement doive faire sienné une attitude qui est strictement individuelle et doit toujours rester du domaine de la conscience personnelle.

« Par contre, dans la mesure où l'attitude des objecteurs, loin d'être une rébellion anarchiste, se relie à une tradition (laïque ou religieuse) elle doit être respectée par l'État et des mesures doivent être prises pour ne pas contraindre ces hommes à agir contre leur conscience. »

M. Félicien Challaye se réjouit que le Bureau ait mis immédiatement cette question à l'ordre du jour. D'accord sur le début et la conclusion de la résolution, il reconnaît que l'ensemble de ce texte est conforme aux décisions du Congrès de 1929 ; mais il estime que, depuis cette date, les idées de beaucoup de ligueurs, sur ce point, ont évolué, et que ces notions devraient être révisées. M. Challaye considère, pour sa part, qu'il est impossible de distinguer guerre offensive et guerre défensive. Il n'a jusqu'ici pas été possible de donner une définition de l'agresseur ; les peuples ont toujours été trompés et risquent de l'être toujours. Même si l'on ne pense pas — et c'est l'avis de M. Challaye lui-même — que l'objection de conscience soit le seul moyen ni le moyen le plus efficace de lutter contre la guerre, il faut saluer les objecteurs, qui montrent aux autres le chemin de l'avenir. La conscience commande ordinairement l'obéissance aux lois. Elle peut aussi ordonner de leur désobéir. La conscience de certains hommes se révolte en face d'une loi injuste et criminelle qui les oblige à tuer leurs semblables. Il faut respecter d'aussi nobles scrupules. C'est pourquoi M. Challaye est partisan de l'institution pour les objecteurs de conscience, d'un service civil ne comportant aucune collaboration d'aucune nature à la préparation ni à la poursuite de la guerre.

M. Corcoy déclare que les gouvernements ne sont pas fondés à se montrer trop exigeants sur le terrain de la morale, du moment qu'ils ne la respectent pas eux-mêmes. Ils ont pris l'engagement international de ne pas recourir à la guerre. Cet engagement n'a été suivi d'aucune mesure de désarmement. Théoriquement donc un individu a le droit de tirer du Pacte de

Locarno des conclusions individuelles. Il a le droit de dire qu'il ne veut pas, quant à lui, fidèle à l'engagement pris par son gouvernement, recourir à la guerre. M. Corcos reconnaît d'ailleurs que si certains citoyens ne veulent pas, par un impératif de conscience laïque ou religieux, participer aux risques de guerre, il peut devenir légitime qu'ils courent d'autres risques ou subissent certaines sanctions sociales.

La question, qui est importante, doit être traitée à fond par la Ligue. M. Corcos propose qu'elle soit renvoyée à une autre séance.

M. Sicard de Plauzoles rappelle que, depuis Traireux, la Ligue a traditionnellement défendu les objecteurs de conscience. Mais, il semble difficile de discuter cette question et de conseiller aux autres cette attitude quand la question s'est posée pour chacun d'une façon concrète et que chacun l'a résolue de la façon qu'on sait. En ce qui concerne la circulaire Chautemps, M. Sicard de Plauzoles approuve le texte présenté par le Bureau.

M. Jacques Ancelle voit entre deux affirmations de ce texte une contradiction. Comment peut-on approuver l'objection de conscience individuelle et condamner l'objection de conscience collective ? Le principe est le même. La seule différence, c'est que la première n'est pas efficace et que la seconde peut l'être.

M. Emile Kahn répond à cette argumentation. L'objection de conscience est une attitude de l'individu devant la loi. La non-résistance collective est considérée au contraire comme un moyen d'empêcher la guerre.

Nous estimons pour notre compte que, loin d'empêcher la guerre, elle risque de la provoquer et de la multiplier, en rassurant l'agresseur éventuel. Il cite un article récent de M. Challaye :

« Même en face d'une guerre étrangère, il faudrait maintenir l'affirmation que la guerre cause plus de maux qu'elle n'en évite : si douloureuse soit-elle, l'occupation étrangère est un moindre mal que la guerre... Si, pour accepter l'hypothèse absurde, Hitler étendait momentanément son influence sur certaines parties de la France, nous devrions préparer, avec nos camarades pacifistes, démocrates, socialistes, communistes allemands, la guerre civile contre Hitler comme nous devrions la vouloir contre un tyran de chez nous. Il s'agirait de sauver, non plus cette abstraction qu'on nomme la patrie, mais cette condition de noble vie qu'on appelle la liberté. »

Ainsi, selon M. Challaye, la non-résistance laisserait s'accomplir l'invasion, mais se transformerait en révoite armée quand l'envahisseur serait installé. La guerre ne serait donc point évitée par la non-résistance, mais, la non-résistance aboutirait à une guerre improvisée. Mieux vaut éviter la guerre en décourageant l'agresseur.

M. Victor Basch demande au Comité de passer au vote. Tant que la doctrine de la Ligue sera ce qu'elle doit être, c'est-à-dire conforme aux résolutions du Congrès de Rennes, le Comité ne peut voter autre chose. Le texte qui lui est proposé est, à la fois, conforme à la doctrine de la Ligue et empreint de générosité.

M. Barthélemy remarque que la circulaire continue d'entretenir cette erreur que la défense nationale peut réellement se trouver compromise par une diminution des effectifs. Une nation est aujourd'hui surtout protégée par la solidité de son armature économique. Et si l'on considère les moyens, seuls brutalement décisifs, de l'armement aéro-bactériologique, ce ne sont pas les objecteurs de conscience, aussi nombreux seraient-ils, qui empêcheraient de mettre ces moyens en œuvre. La publication de la circulaire Chautemps ne peut avoir qu'un but de diversion.

M. Bayet pense que la crainte d'une diminution des effectifs est au moins prématurée. On compte actuellement 73 objecteurs de conscience déclarés.

La résolution présentée par le Bureau est adoptée (V. p. 307).

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

Les membres du Comité Central soumis au renouvellement en 1933 sont au nombre de 15 membres résidents et 4 membres non-résidents.

De plus, il devra être pourvu à 3 sièges laissés vacants par le retrait statutaire de MM. Pierre Cot et Frot, ministres, et par la démission de M. Jean Bon. Le nombre des membres résidents à élire est donc de dix-huit.

D'autre part, les membres non-résidents soumis au renouvellement sont au nombre de quatre : MM. Barthélemy, Damaye, Demons et Gueantal.

Les Sections auront à voter pour dix-huit membres résidents et quatre membres non-résidents.

Diverses Sections ont fait parvenir à l'administration centrale les candidatures suivantes :

1° Comme membres résidents :

Mme Dispan de Floran, présidente de la Section de l'Hay-les-Roses ;
MM. Barthélemy, membre non résident, sortant ;
Gaston Bergery, député de Seine-et-Oise, Section de Mantes ;
Armand Charpentier, publiciste, président de la Section de Saint-Germain-en-Laye ;
Georges Demartial (Section de Meulan) ;
Kantzer, professeur, président de la Section de Paris III^e ;
Lesseurre, ingénieur-chimiste, Section de Fontenay-sous-Bois ;
Létrange, avocat à la Cour d'Appel de Paris, président de la Section de Paris XV^e ;
A. Samuel, ingénieur physicien, Section de Paris XVII^e (Grandes-Carrières) ;
Général Sauret, président d'honneur de la Section de Bois-Colombes.

MM. Cancouët, Dyard, Genevoix, Lévy-Ullmann et R. Sicard dont la candidature avait été posée par des Sections, nous ont fait savoir que, pour des raisons diverses, ils ne pouvaient accepter cette candidature.

2° Comme membres non-résidents :

MM. Joint, professeur, président de la Fédération de la Vendée ;
Juges, directeur d'école, Section de Villers-Clément ;
Maudet, avocat au barreau de Saintes, président de la Fédération de Charente-Inférieure.

**

Le Comité Central, conformément à l'article 6 des statuts généraux, qui lui en donne la faculté, a décidé de représenter les 14 membres sortants dont les noms suivent :

Mlle Suzanne Collette, professeur agrégée de l'Université ;

MM. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, président de la Ligue ;

Edmond Besnard, secrétaire général de la Mission laïque ;

Félicien Challaye, professeur agrégé de l'Université ;

Albert Chenevier, secrétaire général de l'Assistance publique ;

Francis Delaisi ;

Jacques Kayser, avocat à la Cour d'appel de Paris ;

Paul Langevin, professeur au Collège de France ;

Marius Moutet, député de la Drôme ;

Robert Perdon, président de la Fédération mutuelle du travail ;

J. Prudhommeaux, secrétaire général de la Fédération des Associations françaises pour la S. D. N. ;

Paul Ramadier, député de l'Aveyron ;

Amédée Rouquès, inspecteur général de l'Instruction publique ;

Docteur Sicard de Plauzoles, professeur au Collège libre des Sciences sociales.

M. Henri Gamard, membre sortant, nous a fait savoir qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.

Pour le siège laissé ainsi vacant, et pour les trois sièges de MM. Jean Bon, Pierre Cot et Frot, le Comité Central propose les candidatures suivantes :

MM. Barthélemy, surveillant général au lycée Condorcet, membre sortant ;

Georges Gombault (Pierre du Clain), journaliste, rédacteur à la *Lumière*, Section de Paris VIII^e ;

Robert Lacoste, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires, Section de Thenon, Dordogne ;

André Samuel, ingénieur-physicien, Section de Paris XVIII^e (Grandes-Carières).

D'autre part, sont de nouveaux candidats les collègues suivants, membres non-résidents de la série sortante :

MM. Damaye, ingénieur-électricien ;

Demons, inspecteur primaire à Carcassonne ;

P. Gueutal, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Orléans.

M. Barthélemy, surveillant général au lycée Condorcet à Paris, se présentera au suffrage des ligueurs comme membre résident.

En conséquence, nous donnons ci-dessous, établie dans l'ordre alphabétique, conformément à l'article 6 des statuts, la liste définitive des candidats parmi lesquels les Sections auront à choisir 18 membres résidents et 4 membres non-résidents.

I. — Membres résidents

Mmes SUZANNE COLLETTE, professeure agrégée de l'Université ;

DISPAN DE FLORAN, présidente de la Section de l'Hayles-Roses ;

MM. BARTHÉLEMY, surveillant général au lycée Condorcet ;

VICTOR BASCH, professeur à la Sorbonne ;

G. BERGERY, député de Seine-et-Oise ;

EDMOND BESNARD, secrétaire général de la Mission laïque ;

FÉLICIEN CHALLAYE, professeur agrégé de l'Université ;

ARMAND CHARPENTIER, publiciste ;

ALBERT CHENEVIER, secrétaire général de l'Assistance

Publique ;

FRANCIS DELAISI ;

G. DEMARTIAL ;

GEORGES GOMBAULT (Pierre du Clain), rédacteur à La

Lumière ;

KANTZER, professeur au lycée de Bar-le-Duc ;

JACQUES KAYSER, avocat à la Cour d'Appel de Paris ;

ROBERT LACOSTE, rédacteur en chef de *La Tribune des fonctionnaires* ;

PAUL LANGEVIN, professeur au Collège de France ;

LESSEURE, ingénieur-chimiste ;

M. LÉTRANGE, avocat à la Cour d'Appel de Paris ;

MARIUS MOUTET, député de la Drôme ;

ROBERT PÉRON, président de la Fédération Mutualiste du Travail ;

J. PRUDHOMMEAUX, secrétaire général de la Fédération des Associations françaises pour la S. D. N. ;

PAUL RAMADIER, député de l'Aveyron ;

AMÉDÉE ROUQUÈS, inspecteur général de l'Instruction

Publique ;

ANDRÉ SAMUEL, ingénieur-physicien, diplômé de l'Ecole

de Physique et Chimie ;

GÉNÉRAL SAURET ;

D^r SICARD DE PLAUZOLES, professeur au Collège libre

des Sciences sociales.

Soit 26 candidats pour 18 sièges à pourvoir.

II. — Membres non résidents

MM. RENÉ DAMAYE, ingénieur-électricien ;

M. DEMONS, inspecteur primaire à Carcassonne ;

P. GUEUTAL, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Orléans ;

JOINT, professeur à La Roche-sur-Yon ;

M. JUGES, directeur d'école ;

H. MAUDET, avocat au barreau de Saintes.

Soit 6 candidats pour 4 sièges à pourvoir.

Nous rappelons qu'aux termes des statuts, les bulletins doivent parvenir au siège central l'avant-veille, au plus tard, de la clôture du scrutin, c'est-à-dire le 1^{er} juillet.

LIGUE INTERNATIONALE

Contre les emprisonnements inhumains

Le professeur Kawerau, ancien membre du Comité directeur de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, est emprisonné préventivement à Stettin. Son seul crime réside dans ses opinions démocratiques et dans son action pacifiste.

Père de famille, âgé, malade, à bout de forces, il manque des soins les plus indispensables.

La Ligue Internationale des Droits de l'Homme, se saisissant de son cas, a adressé, le 11 mai, au ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne, le télégramme que voici :

« Nous apprenons l'état alarmant du professeur Kawerau, emprisonné préventivement à Stettin. L'humanité la plus élémentaire exige sa libération et des soins appropriés. Nous les demandons instamment.

« LIGUE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME. »

APRÈS LE VERDICT DE SAIGON

Le 8 mai dernier, la Commission Criminelle de Saigon condamnait à la peine de mort huit indigènes accusés d'avoir pris part en 1930-31 à un mouvement paysan où l'on a voulu voir une agitation d'inspiration communiste.

Dès le 9 mai, la Ligue des Droits de l'Homme, en même temps qu'elle demandait au président de la République la grâce des condamnés, écrivait au ministre des Colonies :

Vous savez comme nous les répercussions que peuvent avoir à la colonie de telles condamnations à un moment où l'apaisement est plus que jamais nécessaire et où il commençait à se faire. L'effet de ces condamnations massives — 8 condamnations à mort, 18 aux travaux forcés à perpétuité — sera désastreux en Indochine et dans les pays voisins.

Nous n'avons jamais cessé de nous élever, et contre la peine de mort elle-même et contre les juridictions d'exception; nous ne pouvons laisser passer ce verdict sans faire appel à la clémence du Gouvernement.

Vous avez bien voulu, au moment de la discussion de la loi d'amnistie à la Chambre, promettre d'examiner avec la plus grande bienveillance les dossiers des indigènes condamnés en vertu de lois spéciales ou pour des faits d'ordre politique.

Nous insistons très vivement auprès de vous pour que vous proposiez à M. le Président de la République, la grâce des huit condamnés à mort de Saigon. Une mesure de clémence ne peut que rehausser le prestige moral de la République française.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

1^{er} mars 1933. — La Chapelle-Thermé (Vendée), président : M. Léon Noël, au Beau-Raison.

3 mars 1933. — Granges-sur-Vologne (Vosges), président : M. François Lavoine, 2, rue des Voies.

21 mars 1933. — Arba (Algérie), président : M. Bensaïd, négociant.

21 mars 1933. — Morzine (Haute-Savoie), président : M. Joseph Baud, dit José.

27 mars 1933. — Razac-de-Saussignac (Dordogne), président : M. André Fardet, cultivateur.

30 mars 1933. — Rouffiac, Saint-Sever, Brives-sur-Charente (Charente-Inférieure), président : M. Léon Prévaud, inst. hon. au Couyraud, par Brives.

31 mars 1933. — Marcigny (Saône-et-Loire), président : M. Pierre Girard, cons. mun., à Bourg-le-Comte.

1^{er} mars 1933. — L'ancienne Section d'Artannes-Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire) s'appelle désormais « Pont-de-Ruan ».

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 22 avril au 1er mai, M. Jans a visité les Sections suivantes : Pomichel, Le Croisic, Trignac, Savenay, Pornic, La Montagne, Le Pellaun, Vallée, Aneenis, Saint-Nazaire, Basse-Indre (Loire-Inférieure).

Du 22 au 30 avril, M. Georges Etienne a visité les Sections suivantes : Rouen, Clères, Darnetal, Solteville-les-Rouen, Neufmarché, Aumale, Le Tréport, Dieppe, Maromme, Saint-Valéry-en-Caux, Montivilliers (Seine-Inférieure).

Du 21 au 30 avril, M. Favre a visité les Sections suivantes : Bourg-de-Thizy (Rhône), Regny, Ambierle, Renaison (Section de Saint-Haon-le-Châtel), Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval, Pouilly-sous-Charlieu, Feurs, Saint-Héand, Saint-Galmier, Boën-sur-Lignon (Loire).

Autres conférences

15 janvier. — Châteauneuf-les-Bains (P.-de-D.), Nony, président fédéral.

4 février. — Clermont-Ferrand (P.-de-D.), M. Nony.

15 février. — Thiers (P.-de-D.), M. Nony.

15 mars. — Bayeux (Calvados), M. Guillou, président fédéral.

20 mars. — Paris VII^e. MM. Mer et Valois.

22 mars. — Antibes (Alpes-Maritimes), M. Garino, président fédéral.

25 mars. — Amboise (I.-et-L.), M. Claude Léwy.

26 mars. — Bléré (I.-et-L.), M. Claude Léwy.

26 mars. — Sauxillanges (P.-de-D.), M. Nony.

30 mars. — Levallois-Perret (Seine), général Sauret, président d'honneur de Bois-Colombes.

31 mars. — L'Hay-les-Roses (Seine), M. René Martel.

3 avril. — Saint-Sauvier (Allier), M. Mazuel, trésorier fédéral.

2 avril. — Treignat (Allier), M. Mazuel.

2 avril. — Saint-Louis-de-Montferand (Gironde), M. Palard, vice-président fédéral.

6 avril. — M. Loudun (Vienne), M. Thillet.

6 avril. — Bordeaux (L.A.U.R.S.), M. Texier, président fédéral, M. Moynet, vice-président de la Section de Bordeaux, M. Martin, président de la L.A.U.R.S. de Bordeaux.

8 avril. — Trouville (Calvados), M. Guillou.

8 avril. — Argenton-Château (Deux-Sèvres), M. Pioch, membre du Comité central.

9 avril. — Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres), M. Pioch.

9 avril. — Culoz (Ain), M. Blavignac, secrétaire fédéral.

9 avril. — Sauveterre-de-Béarn (B.-Pyr.), M. Dumoulin, secrétaire de Biarritz, et M. Feugas vice-président de Sauveterre.

12 mars. — Bois-Colombes (Seine), MM. Launay, Bills et Hagenauer.

15 avril. — Chelles (S.-et-M.), M. Voirin, secrétaire de Mézières.

20 avril. — Paris 18^e. Grandes-Carrières, M. Lacoste.

22 avril. — Bédarieux (Hérault), M. Baylet, membre du Comité central.

23 avril. — Juvisy (S.-et-O.), M. Cudenet, président fédéral.

23 avril. — Pellegrue (Gironde), MM. Texier et Moynet.

23 avril. — Sauveterre (Gironde), MM. Texier et Moynet.

29 avril. — Aulnay-sous-Bois (Seine), M. Garnier-Thenon.

29 avril. — Orbec (Calvados), M. Guillou.

29 avril. — Sainte-Maure-de-Touraine (I.-et-L.), M. Kayser, secrétaire général de la Ligue internationale.

29 avril. — Genève (Suisse), M. Kahn, secrétaire général de la Ligue.

30 avril. — Liguell (S.-et-L.), M. Kayser.

30 avril. — Taninges et Evian (Hte-Savoie), M. Kahn.

30 avril. — Talmont (Vendée), M. Joint, président fédéral.

30 avril. — Orsay (S.-et-O.), M. Boyer, délégué permanent.

1er mai. — Annemasse (Hte-Savoie), M. Kahn.

Activité des Sections

Albert (Somme) demande une révision des pensions de guerre, le même régime pour les mutilés du travail et les mutilés de guerre ; demande que les Alsaciens-Lorrains soient considérés comme citoyens français, que les lois françaises soient appliquées sans compromis ; que les œuvres paroissiales organisant des séances récréatives soient assujetties aux mêmes redevances que les œuvres laïques ; proteste contre les votes des députés ligueurs concernant les protégés du préfet de police ; demande la révision du projet Olszanski (11 avril) ; demande une modification des articles 9 et 10 de la loi du 10 août 1927 (27 février).

Alès (Gard) demande une union des forces démocratiques pour lutter contre le danger que le triomphe de Hitler en Allemagne présente pour la paix du monde et la démocratie en Europe (31 mars).

Amiens (Somme) demande que se poursuive dans les Cahiers la campagne contre l'impôt qui frappe les fonctionnaires.

Ancenis (L.-Inf.) émet le vœu que la constitution prévoie un délai au delà duquel un projet de loi, adopté par le Sénat, serait obligatoirement soumis aux votes ; demande que le Comité Central utilise la T.S.F. pour sa propagande ; que l'on respecte la loi de 1850 en attendant l'abrogation de celle de 1865 qui permet aux électriciens de tourner la loi de 1930 qui exige de tous les maîtres de l'enseignement privé le brevet élémentaire (2 avril).

Aubenas (Ardèche) demande au gouvernement de ne plus aggraver les taxes et impôts qui frappent lourdement le produit du travail effectif et les objets de consommation constante, de ne réduire ni la retraite des anciens combattants, ni les pensions des véritables victimes de la guerre, et d'organiser une lutte efficace contre la fraude fiscale.

Beaucaire (Gard) et Cherbourg (Manche), émettent le vœu que soit constitué : 1^o Un service civil international rattaché au Comité de secours aux populations sinistrées de la S.D.N. et au B.I.T. à Genève et recruté parmi les volontaires ou optants de toute nationalité ; 2^o Un service civil français rattaché au ministère du Travail et contrôlé par le Conseil national économique, service que les Français pourraient préférer au service militaire et auxquels les étrangers seraient admis au même titre qu'à la Légion étrangère. Demande aux parlementaires ligueurs de faciliter le vote d'une loi réparant l'injustice commise vis-à-vis des vieux travailleurs dans la loi sur les assurances sociales ; estime que le minimum attribué à l'âge de soixante ans ne devra, en aucun cas, être inférieur à 1.500 francs par an (8 avril).

Beauchamp (Seine-et-Oise) demande au Comité Central de recommander au gouvernement les mesures suivantes afin de remédier à la crise économique et au chômage : 1^o Stricte observance de la journée de 8 heures et préparation d'une loi ramenant la semaine de travail à 36 heures pour les industries insalubres et à 40 heures pour les autres industries ; 2^o Etablissement d'un minimum de salaire régional — établi par commissions paritaires — pour les manœuvres d'usine et les journaliers agricoles — comme mesures complémentaires ; prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ou 15 ans ; vacances payées pour les travailleurs ; relèvement des pensions assurances-accidents, relèvement du taux de l'assistance aux vieillards ; baisse des prix de détail et relèvement des prix de gros ; travaux nationaux utiles et productifs ; entente internationale tendant à abaisser les barrières douanières, à réglementer les contingentements et à assurer la stabilité des changes ; désarmement général, simultané et contrôlé qui aurait pour conséquence la réduction des budgets de défense nationale (8 avril).

Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise) proteste contre toute atteinte portée aux victimes de la guerre, contre toute révision de pension ; demande qu'une indemnité soit accordée aux victimes civiles de la guerre quel que soit leur âge.

Bordeaux (L.A.U.R.S.) s'associe à la protestation de la Ligue dans l'affaire Freinet, admire cette technique nouvelle de l'imprimerie à l'école et assure l'instituteur Freinet de son entière sympathie.

Carcassonne (Aude) demande au Comité Central d'intervenir pour que soient publiées les archives secrètes relatives à la guerre de 1914-1918 et que la lumière soit faite sur les causes et les responsabilités (6 avril).

Châtel-Gensoir demande qu'aucun secours ou indemnité ne soit accordé à un pays étranger ou à une société sans discussion et vote préalable par la Chambre ; qu'aucun ministre ou parlementaire ne fasse partie d'un Conseil d'administration pendant la durée de son mandat et qu'un projet de loi soit déposé à ce sujet ; demande le vote de la proposition de loi Neyvis sur l'affichage et la publication de l'impôt général sur le revenu ; la révision du système fiscal dans l'esprit de l'article 13 de la « Déclaration des Droits » ; le respect des droits des anciens combattants et des mutilés.

Châtelleraut (Vienne) proteste contre le retard apporté à l'application de la loi du 9 mars 1932 demandant la création d'une Cour spéciale de justice militaire chargée de la révision des sentences de guerre.

Chelles (Seine-et-Marne) adresse ses sincères félicitations au citoyen Torès pour son action lors du procès Guillebeaux.

Compiègne (Oise) met en garde les républicains contre l'agitation que forme la Ligue dite « des contribuables ».

qui, sous couleur de défense des intérêts du contribuable, agit à la remorque des associations anti-parlementaires et pré-fascistes ; fait appel aux démocrates de tous les partis pour qu'ils soient plus unis et plus vigilants que jamais.

Conques (Aude) demande l'institution du service civil.

Corbeil (Seine-et-Oise) émet le vœu que les délais impartis à l'administration pour les naturalisations soient réduits au minimum.

Frontonas (Isère) demande que le mandat municipal soit ramené à quatre ans.

Grasse (Alpes-Maritimes) demande au Comité Central d'étudier les mesures à prendre pour obtenir la révision de l'art. 81 de la loi du 28 janvier 1932 ; estime que l'Etat doit prendre des mesures pour empêcher à l'avenir le cumul d'une retraite et d'un traitement (4 avril).

Herblay (Seine-et-Oise) dénonce les mesures inhumaines prises par l'actuel gouvernement allemand ; recommande aux républicains et aux esprits libres, de prendre garde d'éviter à la France de pareils méfaits qui seraient l'œuvre d'aventuriers néo-fascistes.

Lamarche (Vosges) demande la révision des pensions (26 mars).

St-Gaudens (Hte-Garonne) demande que les *Cahiers* soient vendus au numéro.

Target félicite le citoyen Challave pour son action au Congrès d'Amsterdam et avec lui estime que les ennemis de la guerre doivent avant tout s'unir, et par leur union devenir assez forts pour imposer leur volonté aux gouvernements ; proteste contre toute augmentation des contributions indirectes ; demande que l'impôt sur les chasses gardées soit porté à 10 fr. par hectare et à 20 fr. pour les chasses louées ; demande l'application de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression de l'ambassade au Vatican. (17 février.)

Tours (I.-et-L.) demande que les mesures de police prises contre cinq étudiants étrangers de l'Ecole de Médecine de Tours soient suspendues en attendant une enquête complémentaire, et invite le Comité Central à intervenir à cet effet auprès du gouvernement.

Triel-sur-Seine (S.-et-O.) proteste contre le cumul de pension et traitement. (5 mars.)

Vibraye (Sarthe) demande que la justice soit la même pour tous.

Vidauban (Var) demande la libération de Mooney et Bilings.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

UNE FORTUNE ? dans les 25 millions de lots non réclamés du *Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Chemins de fer, etc.*, publiés avec tous les tirages (Lots et Pairs) chaque dimanche. Abonn. 1 an, 15 fr. **JOURNAL TIRAGES FINANCIERS**, Bureau P. C., n° 6, Faubourg Montmartre - Paris

La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9^e)

est

L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

102.000 Comptes - 338 millions de dépôts

11 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ; 20, boulevard Bourdon ; 20, boulevard du Temple ; à Bordeaux, Cambrai, Château-Thierry, Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, plus de 2.300 caisses correspondantes.

TAUX DES INTÉRÊTS :

A vue (disponible immédiatement) 3,25 % - A un an, 4,75 %
A 2 ans, 5 % - A 5 ans, 5,25 % - Comptes avec carnet de chèques 2,75 %

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une des Agences.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS

« AU PLANTEUR DE CAIFFA »

Capital : 24.000.000 de francs

Siège social : 43, rue Joanès, PARIS

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 26 mai 1933, à 11 h. 30, à Winchester House, Old Broad Street, London E. C.

Ordre du jour : Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1932 ; rapport des commissaires sur les comptes de cet exercice ; approbation, s'il y a lieu, desdits comptes et fixation des dividendes ; nomination d'administrateurs ; nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1933 et fixation de leur allocation ; autorisations à donner aux administrateurs par application de la loi du 24 juillet 1867.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Aux ligueurs, à l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, les Grands Voyages F. Le Bourgeois offrent

UN VOYAGE EN BELGIQUE en autocar

Samedi :

Départ de Paris à 7 h. 30 pour Senlis, la ville martyre, Compiègne, où, après la visite de la ville, aura lieu celle du Carrefour de l'Armistice et Saint-Quentin. — Déjeuner à Saint-Quentin. — Après déjeuner, visite de la ville, la Basilique, l'Hôtel de Ville, le Musée Lecuyer, puis départ pour Cambrai, Valenciennes, Mons et Bruxelles. — Dîner et logement à Bruxelles.

Dimanche :

Après le petit déjeuner, visite de Bruxelles : la Grand-Place, Ste-Gudule, le Palais Royal, le Manneken Pis, puis excursion au Champ de Bataille de Waterloo, par le Bois de la Cambre. — Retour à Bruxelles pour le déjeuner. — Après déjeuner, départ pour Gand (visite de la ville), et Bruges, la ville des canaux d'eau morte et des doux béguinages. — Dîner et logement à Bruges.

Lundi :

Après le petit déjeuner, visite de Bruges : le Beffroi, l'Hôtel de Ville, la Chapelle du Saint-Sang, puis départ pour la magnifique plage d'Ostende, Ypres, aux champs parsemés de tragiques débris, et Lille. — Déjeuner à Lille. — Après déjeuner, départ pour Arras, Amiens, où un arrêt est prévu pour la visite de la Cathédrale, Clermont, Chantilly et Paris, où l'arrivée est prévue pour 19 heures.

PRIX PAR PERSONNE : 425 FRANCS.

Ce prix comprend : le transport en autocars de luxe, fauteuils Pullman individuels ; le logement et les trois repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner), dans des hôtels de premier ordre, vin, café et service compris ; les services d'un guide qualifié ; tous pourboires et taxes. Le passeport n'est pas nécessaire. Se munir d'une pièce d'identité.

Envoyer son adhésion, en se recommandant des « Cahiers », à l'Agence Le Bourgeois, 38, bd des Italiens, Paris. Tél. : Taïtbout 80-50 et la suite.

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX
TOUTS PROCES ET RECOURS EN MATIÈRE DE FORAIG

Téléph. PROV. 41-7

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris